

**AIDE A LA PRODUCTION
CINEMATOGRAPHIQUE
ET AUDIOVISUELLE**

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la
Communauté française de Belgique

Commission de Sélection

- *Courts et Longs métrages*
- *Téléfilms*
- *Produits télévisuels*

BILAN DES TRAVAUX DE L'ANNEE 1995.

**AIDE A LA PRODUCTION
CINEMATOGRAPHIQUE
ET AUDIOVISUELLE**

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la
Communauté française de Belgique

Commission de Sélection

- Courts et Longs métrages*
- Téléfilms*
- Produits télévisuels*

BILAN DES TRAVAUX DE L'ANNEE 1995.

TABLE DES MATIERES

	Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	
CHAPITRE I	Bilan de la Commission de Sélection des Films (courts et longs métrages, téléfilms et produits télévisuels)	Pg 5 à Pg 40
CHAPITRE II	Aides européennes : MEDIA EURIMAGES	Pg 41 à Pg 50
CHAPITRE III	Subvention à la diffusion et prime à la qualité	Pg 51 à Pg 67
CHAPITRE IV	Coproductions entre les producteurs indépendants et les télévisions (RTBF / RTL/TVI / Canal + Belgique)	Pg 68 à Pg 83
CHAPITRE V	Promotion	Pg 84 à Pg 87
CHAPITRE VI	Ateliers de production et ateliers d'accueil	Pg 88 à Pg 90
ANNEXES :	<ul style="list-style-type: none"> - Guide technique - Productions audiovisuelles depuis 1990 - Prix - Tableau comparatif des liquidations de 1990 à 1995, par catégorie de projets - Résultats économiques des productions 	

INTRODUCTION

Ce document constitue une présentation des aides accordées en 1995 par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique en matière de production et de promotion cinématographiques et audiovisuelles.

Un premier chapitre est consacré au bilan de la Commission de Sélection des Films en 1995. Il comporte des réflexions générales concernant ses travaux, complétées par une liste des aides accordées dans les différents créneaux d'intervention : courts et longs métrages de fiction, téléfilms de fiction; produits télévisuels.

Un deuxième chapitre traite des aides européennes de MEDIA et d'EURIMAGES. Ces aides agissent souvent en synergie avec les aides sélectives attribuées par la Commission de Sélection des Films.

Un troisième chapitre est consacré à la subvention à la diffusion et aux primes à la qualité, mises en place en 1995, en remplacement des aides automatiques à l'industrie cinématographique.

Le quatrième chapitre traite des conventions passées entre la Communauté française de Belgique et les chaînes télévisuelles RTBF, RTL/TVI et Canal + Belgique dans le domaine des coproductions menées en collaboration avec les producteurs indépendants.

Un cinquième chapitre concerne les aspects de promotion de notre cinématographie.

Un sixième chapitre présente les ateliers de production et les ateliers d'accueil.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a été créé en date du 1er janvier 1995.

Il constitue un service à gestion séparée au sens de l'article 140 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991. Ce service est placé sous la direction de Henry Ingberg, Administrateur Général. Madame Laurette Onkelinx, la Ministre qui a l'audiovisuel dans ses attributions prend les décisions concernant les aides octroyées par le Centre.

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel exerce ses compétences dans les matières suivantes :

1. L'aide et la promotion des oeuvres audiovisuelles de la Communauté française;
2. La délivrance des subventions à la diffusion et l'octroi de primes à la qualité des oeuvres audiovisuelles;
3. L'agrément et l'octroi de subventions aux ateliers de production et aux ateliers d'accueil en matières d'oeuvres audiovisuelles;
4. L'encouragement à la coproduction d'oeuvres audiovisuelles entre producteurs indépendants et, d'une part la RTBF et, d'autre part, RTL/TVI;
5. La réalisation de toutes autres missions qui lui seraient confiées par le Gouvernement en matière d'audiovisuel, notamment la négociation et l'exécution des conventions avec les organismes de radiodiffusion et des accords de coopération en matière audiovisuelle.

Il assure également le secrétariat des commissions et conseil consultatifs en matière audiovisuelle de sa compétence, en particulier le secrétariat de la Commission de Sélection des Films.

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel assume toutes les obligations qui étaient jusqu'ici à charge du Fonds de création cinématographique et audiovisuelle.

Les recettes extérieures alimentant précédemment le Fonds de création cinématographique et audiovisuelle sont versées au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel. D'abord, une dotation de la Communauté française, ensuite la contribution à la création audiovisuelle des abonnés à la télédistribution, et des apports divers parmi lesquels les remboursements des avances à la production.

Les compensations au non respect par les chaînes télévisuelles des termes des conventions passées avec la Communauté française entrent également dans ce cadre.

Un organe de concertation va être officiellement institué au sein du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, réunissant l'administration et des représentants des associations professionnelles.

D'ores et déjà, des réunions régulières sont organisées, entre autres, sur le fonctionnement de la Commission de Sélection des Films et sur l'application des conventions de coproduction signées par la RTBF et RTL/TVi.

En pratique, l'instauration du Centre a dans un premier temps abouti à ce que les subventions et les avances sur recettes, accordées par la Ministre de l'Audiovisuel, soient versées, après décision, dans un délai de huit jours au lieu de huit semaines, un élément déterminant pour les professionnels.

L'on trouvera ci-dessous le récapitulatif 95 de l'enveloppe budgétaire pour la production audiovisuelle gérée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel dans l'exercice de ses compétences légales.

Commission de Sélection	
* Budget initial	145.300.000,-
* Téléfilm	20.000.000,-
Accords internationaux	16.000.000,-
Aides automatiques	46.100.000,-
Fonds RTBF (49 + 41)	90.000.000,-
Fonds RTL (63,84 + 40)	103.084.000,-
Canal +	80.000.000,-
Ateliers	33.801.500,-

<u>TOTAL</u> :	534.285.500,-

CHAPITRE I

BILAN DE LA COMMISSION DE SELECTION DES FILMS

(Courts et longs métrages, téléfilms, produits télévisuels)

G E N E R A L I T E S

LA COMMISSION DE SELECTION DES FILMS

L'Arrêté Royal du 22 juin 1967 (modifié le 17/2/1976 et le 24/3/1978) qui tend à promouvoir la culture cinématographique belge d'expression française prévoit l'octroi de subventions à la production de films.

Le montant annuel des aides à la production cinématographique est fixé par le budget qui s'élève pour 1995 à 181,3 millions après ajustement dont 165,3 à disposition de la Commission de Sélection (1994 : 179,3; 1993 : 176; 1992 : 176; 1991 : 176; 1990 : 156; 1989 : 140; 1988 : 140; 1987 : 120; 1986 : 120; 1985 : 130; 1984 : 85; 1983 : 79; 1982 : 69; 1981 : 60; 1980 : 43; 1979 : 51,5; 1978 : 56,5).

Ces aides sont destinées aux projets de films de fiction, d'animation et de création longs et courts métrages, à caractère belge et en version originale de langue française. Une partie de ce budget est réservée aux productions destinées à une diffusion télévisée (documentaires, séries d'animation, et téléfilms de fiction).

Les candidats qui sollicitent l'aide de la Commission de Sélection des Films, le font au moyen du formulaire de demande disponible au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel. Un récapitulatif des documents à fournir à l'Administration figure en annexe (page II).

1. ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION :

Le rôle de la Commission de Sélection des Films est d'émettre un avis consultatif sur l'ensemble des dossiers introduits par les candidats.

Les membres de la Commission sont choisis pour leurs activités spécifiques dans le milieu cinématographique ou leurs qualités particulières dans le domaine culturel.

La Commission de Sélection des Films se réunit en fonction de projets à examiner et des disponibilités budgétaires.

Pour émettre son avis, la Commission tient compte de différents critères susceptibles de garantir la qualité du projet tels que le scénario (ou le synopsis), la note d'intention du demandeur, les éléments de production, ainsi que de toute autre information jugée intéressante.

En ce qui concerne les Produits télévisuels, la participation d'une télévision est indispensable (coproduction ou préachat).

Des visions à l'intention des membres de la Commission sont organisées les jours de réunion.

Les avis motivés rendus par la Commission au sujet de chaque projet sont ensuite transmis au Ministre compétent qui décide de l'octroi des aides et fait part de sa décision à l'administration. C'est après cette procédure que les intéressés reçoivent la lettre qui leur notifie officiellement le sens de la décision prise.

Pour ceux dont le projet est accepté commence dès lors un cheminement administratif pendant lequel aura lieu un passage en cellule technique (appelée aussi "Groupe d'Agrément") dont la finalité est de vérifier la viabilité technique et financière des produits.

On trouvera , en annexe, une description du fonctionnement de la cellule technique à l'usage des producteurs et des réalisateurs (pp IV et V).

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Composition de la Commission en 1995 :

Président

Henri ROANNE - Directeur du SCALE, Producer support system
(Programme MEDIA)

Vice-Présidente

Kathleen DE BETHUNE - Secrétaire Générale du Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles
Productrice

Membres

Jean-Marie ANTOINE - Journaliste - Gestionnaire du Cinéma Forum à Namur
Jean-Marie BEAULOYE - Directeur régional de Bruxelles à la Médiathèque
de la Communauté française de Belgique asbl.
Président de EVE (Espace Vidéo Européen)
Freddy BOZZO - Co-organisateur du Festival du Cinéma Fantastique de Bruxelles
Etienne DERUE - Chargé de mission au CIRTEF pour TV5
Anne FRANCOIS - Réalisatrice TV, écrivain (a démissionné le 30/04/1995)
Micheline HARDY - Comédienne
Anne HISLAIRE - Productrice à la R.T.B.F.
Emmanuel HOLLANDER - Conseil en Communication
Benoît LAMY - Réalisateur et producteur
Jean-Pierre PECASSE - Co-responsable des cinémas Le Parc et Le Churchill à Liège
et enseignant en expression et communication
Christine PIREAUX - Coordinatrice de Wallonie Image Production, Productrice
Philippe REYNAERT - Journaliste et critique de cinéma
Boris SZULZINGER - Réalisateur et producteur

Administration

Secrétariat de la Commission

Christiane DANO
Serge MEURANT
Marie-Hélène MASSIN (courts métrages)
Francis DUJARDIN (Produits télévisuels)

Secrétariat du groupe d'agrément

Emmanuel ROLAND

Observateurs

Michèle ETZEL - RTL/TVI
 Pierre MAES - Canal + Belgique
 Yves SWENNEN - RTBF
 Gérard LEGROS - Fonctionnaire à la retraite au Ministère
 des Affaires étrangères

Rôle des OBSERVATEURS des télévisions : ils donnent un avis concernant un engagement éventuel de leur chaîne respective sur les projets examinés. Ils participent aux réunions de politique générale de la Commission de Sélection des Films.

Les membres de la commission sont nommés pour 2 ans; leur mandat peut être renouvelé une fois.

Les LONGS METRAGES et les TELEFILMS sont examinés en séance plénière.

Deux sous-commissions examinent les projets télévisuels et de courts métrages. Elles sont composées de la manière suivante :

Produits télévisuels

Kathleen DE BETHUNE (Vice-Présidente)
 Jean-Marie BEAULOYE
 Etienne DERUE
 Anne HISLAIRE
 Emmanuel HOLLANDER
 Christine PIREAUX
 Boris SZULZINGER

Courts métrages

Henri ROANNE (Président)
 Jean-Marie ANTOINE
 Freddy BOZZO
 Micheline HARDY
 Benoît LAMY
 Jean-Pierre PECASSE
 Philippe REYNAERT

I. BILAN

La Commission de Sélection des Films a géré, en 1995, un budget initial de 145,3 millions, auquel s'est ajouté, à l'ajustement budgétaire, une enveloppe financière de 20 millions destinée à l'aide à la production de téléfilms.

La répartition théorique des aides s'est effectuée selon les proportions suivantes :

- 75% des aides sont consacrés au cinéma;
 - soit 85% aux longs métrages
 - et 15% aux courts métrages
- 25% des aides sont consacrés aux produits télévisuels.

En 1995, de façon complémentaire à l'examen des projets qui lui étaient soumis, la Commission de Sélection s'est attachée à redéfinir, en fonction de l'évolution de la création audiovisuelle prise dans l'ensemble des paramètres qui la détermine, son propre rôle, son mode de fonctionnement, sa collaboration avec l'Administration ainsi que, dans chaque créneau d'intervention, les critères de ses choix au niveau des scénarii et des productions. Cet inventaire est susceptible de guider la nouvelle Commission de Sélection qui sera mise en place, en 1996.

1. Rôle et compétence de la Commission de Sélection :

Un équilibre doit être préservé, au sein de la Commission de Sélection, entre lecteurs attentifs à la qualité des scénarii, membres davantage au fait des problèmes de production, partisans d'une "ouverture européenne".

Un contact étroit sera maintenu avec le Cabinet du Ministre en charge de l'Audiovisuel afin d'accélérer au maximum les procédures et de renforcer la concertation entre la Commission, l'Administration et le Ministre.

L'actuel mode de désignation des membres de la Commission de Sélection lui apparaît toujours adéquat.

Le statut des observateurs des chaînes doit être revu en concertation avec les représentants des Associations professionnelles.

2. Périodicité des réunions :

Un calendrier annuel des réunions devrait être fixé et communiqué, avec une large publicité, à l'ensemble de la profession. Il devrait comporter deux réunions par créneau d'intervention (longs métrages, courts métrages, produits télévisuels).

Une enveloppe budgétaire précise devrait être dévolue à chaque réunion.

3. Le rôle du secrétariat de la Commission devrait être renforcé en ce qui concerne les procédures de présélection des projets avant leur examen par la Commission.

4. La majorité des voix nécessaires à l'émission d'un vote valable est fixée au quorum de 65% des membres présents. Cela dans le but de valider davantage les promesses d'aides octroyées.

5. Aide aux producteurs :

Une attention toute particulière a été accordée, en 1995, au soutien des maisons de production qui ont poursuivi un programme cohérent de projets, s'étendant sur plusieurs années et mettant en oeuvre l'ensemble des ressources offertes par les aides consenties par notre Communauté mais aussi par MEDIA et Eurimages.

6. Coproductions :

La Commission a poursuivi sa politique d'aide aux coproductions minoritaires belges, dans le cadre strict qu'elle avait défini précédemment, c'est-à-dire à la condition qu'existe entre les partenaires belge et étranger un rapport de réciprocité réelle et que les retombées positives en termes d'emploi, notamment, soient bien vérifiées. C'est dans ce cadre que s'inscriront, dorénavant, les coproductions minoritaires belges dont le réalisateur est étranger.

AIDE AUX COURTS METRAGES

La production

En 1995, la Commission a affecté 16.400.000 FB pour l'aide à la production du court métrage.

Cette somme représente 10,90 % de l'aide à la production globale.

Elle s'est réunie à deux reprises.

37 projets lui ont été soumis dont trois demandes d'aide à la finition tandis qu'un projet a fait l'objet d'un second passage.

15 projets ont reçu une promesse d'aide dont deux sous conditions; ces derniers projets ont été reportés sur le budget 1996.

Les aides à la finition

Dans l'ombre des sapins de Vincent Merveille
produit par Entre chien et loup

Nicky the stripper de Marco Laguna
produit par Arizona sprl

Vroum, vroum de Frédéric Sojcher
produit par Les films du Possible

Les aides à la production

Courts métrages en cours de production

Eau de Dominique Standaert
produit par Executive Films

Rosita de Dominique Abel et Fiona Gordon
produit par Courage mon amour

L'intruse de Cecilia Marreiros Marum
produit par Lux Fugit Film

Une chambre pour la nuit de Philippe Elhem
produit par Alexis Films

Ne vous inquiétez pas Marie-Thérèse d'Alain Brunard
produit par To do today

Courts métrages terminés

- La petite graine** de Michel Vereecken
produit par Nôta Bene (film terminé en décembre)
- Scènes d'amour en Bavière** de Serge Elleinstein
produit par ZIA sprl (film terminé et primé au FIFF)
- Mathilde, la femme de Pierre** de Stéphane Streker
produit par M.G. Production SC (film terminé en décembre)
- La comédie qui pleure** de Sandrine Willems
produit par Lux Fugit Film (film terminé en novembre)
- L'insoupçonnable univers de Josiane** de Martine Doyen
produit par Alexis Films (film terminé en décembre)

Promesses d'aide sous conditions

- Une chose intime** de Jacques Decrop
à produire par Films 18
- Le miroir** de Tania Boteva-Malo
à produire par Avant la lettre SC et l'Atelier Alfred

Par rapport au bilan 94, le nombre de courts métrages aidés a augmenté.
Les producteurs ont à plusieurs reprises demandé des sommes inférieures aux montants forfaitaires octroyés pour l'aide à la production.

Par ailleurs, certains producteurs et réalisateurs ont eu tendance à entamer la production et à ne demander à la Commission qu'une aide à la finition.

D'autre part, trois projets refusés par la Commission de sélection ont été tournés ou sont en voie de tournage :

Baoum de Thierry Dory produit par Mona Lisa
Le ballet des confidences de Luc Boland
Terre natale de Stéphane Vuillet produit par AJC

1994	1995
34 projets proposés 10 projets retenus dont 1 aide à la finition	37 projets proposés 15 projets retenus dont 3 aides à la finition et 2 aides à la production sous conditions

Fin 95, une vingtaine de projets sont en attente d'examen à l'Administration.

Lors de sa dernière séance, la Commission de sélection (sous-groupe court métrage) a pu constater que le caractère étroit de l'enveloppe budgétaire disponible pour la réunion risquait d'influencer ses choix et transformait la sélection en un concours pur et simple.

Elle a formulé les questions suivantes :

- Faut-il augmenter le pourcentage du volume global d'aide à la production en faveur du court métrage et cela au détriment des autres créneaux d'aides ?

- Si l'enveloppe budgétaire reste la même, faut-il remettre en question l'aide forfaitaire (1.500.000 FB, 1.700.000 FB, 2.000.000 FB) et lier l'octroi des aides aux devis établis en fonction de frais incompressibles (labo, pellicules) tandis que les équipes travailleraient au forfait ou en participation.

Enfin, il convient de signaler que tous les projets aidés en 1994 ont été achevés, et parmi eux :

La lune trouble	de Jean-Charles L'ami
produit par To do today	
Un dernière vision de Hugo Vander Goes	de Dominique Lohlé
produit par Lux Fugit Film	
Le réveil	de Marc-Henri Wajnberg
produit par Wajnbrose	
Snuff Movie	d'Olivier van Hoofstadt
produit par Arizona sprl	
Vacance	de Inès Rabadan
produit par AJC	

La promotion

1. Le service de la promotion a accordé des aides pour leur action en faveur de la diffusion de courts métrages aux organismes suivants :

- A la **Rétine de Plateau** qui organise Les Petits déjeuners du Cinéma.

- A l'association **Tout court** à Namur qui organise, conjointement avec la Direction de l'Audiovisuel, la présence de la Communauté française au Festival et au Marché de Clermont-Ferrand.

- A **Cinéma Brévis** qui diffuse des programmes de courts métrages dans des salles commerciales en Belgique.

- Au **centre Wallonie-Bruxelles à Paris** qui organise, chaque année, une rétrospective de courts métrages "Le court en dit long".

2. Comme chaque année, la Communauté française a attribué des prix au court métrage dans les Festivals suivants :

- Festival International du Film Francophone (Namur)
- Media 10/10 (Namur)
- Festival du Super 8 et de la Vidéo (Bruxelles)
- Festival de Huy
- Festival International du Film de Bruxelles

3. Le service de la promotion a envoyé des films dans de nombreux festivals à l'étranger et a participé à l'organisation de semaines de cinéma belge en collaboration avec le CGRI.

4. Le service de la promotion a octroyé des aides à la promotion à des courts métrages à l'occasion de leur sélection dans des festivals.

AIDES AUX LONGS METRAGES

A. AIDES A L'ECRITURE

L'aide à l'écriture constitue un incitant. Son introduction est liée au processus de création cinématographique : le scénario n'est pas une fin en soi. C'est une étape de la production d'un film. Il est donc recommandé aux auteurs sollicitant une aide à l'écriture, d'annoncer quel réalisateur ou quel producteur est/sont intéressé(s) par le projet d'écriture.

Le montant de l'aide est de 500.000 BEF maximum. Les droits d'adaptation (frais d'option de 6 mois) ainsi que les éventuels travaux de recherches peuvent s'y ajouter, mais doivent être motivés et faire l'objet d'un devis.

Le délai de remise du scénario est d'un an après la signature du contrat.

Une aide à la coscénarisation peut être sollicitée de façon complémentaire à la première aide obtenue : elle visera, dans une seconde phase, à améliorer la qualité du scénario en recourant, par exemple, à un coscénariste belge ou étranger. Cette aide sera accordée sur devis et à la fourniture du contrat avec ce dernier. Le producteur sera encouragé à chercher des compléments de financement à l'échelle européenne.

Enfin, les demandes de lectures pour avis ne sont pas recevables par la Commission.

1. Aide à l'écriture de longs métrages

En 1995, la Commission de Sélection a examiné 22 dossiers de demande d'aide à l'écriture. Treize d'entre eux ont fait l'objet d'une aide.

CLAIRE EN DOUCE

de Giorgio Serafini

Production : Media Vidéo sprl

"Giovanni a été un taxi, un tueur de la mafia. Il a payé sa dette envers la société par de longues années de prison. Il s'est refait une vie grâce à Claire qui, durant tout ce temps, lui a donné, sans le savoir, le courage de lutter. A la sortie de prison de Giovanni, Claire se souvient du jeune tueur rustre et analphabète qu'elle a connu lors des interrogatoires de police alors qu'elle était la jeune assistante d'un bureau d'interprétariat. Elle confronte ses souvenirs à l'image de l'homme dynamique et positif dont l'amour l'interpelle."

ANVERS... ALGER
(ex **LA FRAUDE DE L'ANGE**)

de Jean-Claude Riga

Production : Latitudes Productions

"Le scénario nous transporte dans le monde du port d'Anvers, son entrelacs de vies dérisoires, frémissantes et fragiles, comme posées sur la crête de la vague au risque de s'y dissoudre... Un cargo algérien y fait escale. Une histoire d'amour, comme il en naît chaque jour dans les ports, provoque "l'entre-choc de deux cultures prêtes à s'affronter". Le film a pour coscénariste le romancier algérien Rachid Boudjedra qui fut le scénariste de plusieurs films dont "Chroniques des années de braise", Palme d'Or au Festival de Cannes en 1975."

LA VILLE, UN JOUR DE PRINTEMPS

de Michel Cauléa

Production : Saga Film.

"Il s'agira d'un film burlesque. Un personnage fil conducteur, clown blanc, Pierrot lunaire ou comique poétiquement déchaîné, bâtit le film à partir de ses mésaventures et de ses péripéties. Sans véritable histoire, le film tiendra par l'aura du personnage, par son génie gestuel, par la construction infaillible de gags et de séquences rayonnant autour de sa présence et de son être".

L'ADEPTE

de Jean-Félix
et Bernard Tirtiaux

Il s'agit de l'adaptation cinématographique du roman "Le passeur de lumière" écrit par Bernard Tirtiaux et publié chez Denoël (Paris) en 1993.

"Le destin hors du commun de l'Adepté, écrivent les auteurs du scénario, sa quête de la lumière qui part du sable et arrête les couleurs dans le verre nous a fascinés..."

Au-delà des verrières, nous y avons trouvé un conte sur le dépassement de soi, une recherche de l'harmonie tant matérielle que spirituelle, une belle aventure qui associe verriers, bâtisseurs et templiers dans un projet de cent cinquante ans."

MON MEILLEUR AMI

de Jean-Luc Goossens

"Max et Vincent ont vingt-cinq ans. Ils sont amis depuis l'enfance.

Si l'amour a toujours souri à Max, il semble avoir oublié Vincent qui n'a jamais rencontré l'âme soeur.

Un jour, Max apprend que Vincent est atteint d'un cancer : il ne lui reste que peu de temps à vivre. Max décide alors de lui offrir tout ce que son ami n'a jamais connu : un voyage de rêve, une histoire d'amour."

LA COURONNE DES SONGES

d'Eva Visnyei

"Frappés par un sort cruel, deux enfants se trouvent plongés dans un monde inconnu et confrontés à toute une série d'obstacles au travers desquels, peu à peu, ils parviendront à changer le cours des choses. Même dans les situations les plus sombres de leur quête, ils trouvent prétexte au jeu et au rêve.

Ce sera par la force de leur désir que les deux enfants parviendront à l'heureux dénouement de leur histoire : ils retrouveront leur famille.

Le projet de ce long métrage d'animation, destiné au public enfantin, fait l'objet d'une aide au développement qui porte sur l'écriture et le story board ainsi que sur l'expérimentation de nouvelles techniques d'animation."

TONIO ET LEO

de Marian Handwerker

Scénario de Philippe Lamensch, Catherine Verougstraete et Marian Handwerker, en collaboration avec Luc Jabon.

La route de Léo, bientôt soixante-dix ans, croise celle de Tonio, onze ans, un soir d'été, alors que l'enfant escalade les décombres de ce qui s'avère être la maison de son enfance... Ce sont deux êtres à la dérive, qui se rencontrent ainsi par hasard. Ils vont s'accrocher l'un à l'autre comme à une planche de salut et se découvrir frères en fantaisies.

Tonio cherche à échapper aux parents d'accueil chez qui il a été placé, après la mort de son père. Il demande à Léo de l'adopter...

Le projet apparaît comme une suite au film "Marie" de Marian Handwerker, où le petit Alessandro Sigona incarnait Tonio.

TIC TAC TOO

de Alain Berliner

Production : W.F.E.

Scénario original de Chris Vander Stappen, écrit en collaboration avec Alain Berliner.

C'est l'histoire de Ludovic, une petite fille née dans la peau d'un petit garçon. Pour lui, rien de plus naturel que de vouloir changer de sexe. Bien qu'il l'ait toujours exprimé, personne ne l'a jamais vraiment pris au sérieux...

Tout enfant qu'il est, gonflé d'espoir et nourri de contes et de magie, il est persuadé qu'une force surnaturelle va réaliser son vœu le plus cher. Ludovic sera une fille... et Ludovic aime Jérôme. Son calvaire commence le jour où ses parents et leurs amis, voisins et collègues de travail, les parents de Jérôme, découvrent que Ludovic joue à épouser Jérôme...

PAULA

Scénario de Philippe Blasband

Production : Entre chien et loup

Théo est le fils unique d'une famille qui, de génération en génération, n'a produit qu'un seul descendant mâle. Solitaire, il a passé son enfance en compagnie d'adultes. Son destin paraissait tout tracé : devenir un encadreur et vivre dans une petite ville de province comme son père. Aucun événement majeur n'aurait dû venir troubler son quotidien, s'il n'avait pas voué à Paula un dévouement absolu. Théo l'a vue grandir, elle est sa cadette de dix ans. Il a reconnu en elle et ce, dès sa naissance, un être qu'il se devait d'aimer. C'est ainsi qu'elle devint sa raison de vivre. Mais la fulgurante carrière de chanteuse de Paula vient troubler cet amour, en déséquilibrer les partenaires...

Il s'agit de l'adaptation cinématographique scénarisée par Philippe Blasband du roman, portant même titre, de l'écrivain suédois Torgny Lindgren.

LA PATINOIRE

de Jean-Philippe Toussaint

Production : Les Films de l'Etang

La patinoire est une comédie ironique, parfois burlesque, qui décrit les rites et les coutumes d'un tournage de film.

Un film est tourné dans une patinoire. L'équipe fait ses premiers pas sur la glace et se rend compte de la nature éminemment glissante du terrain sur lequel elle se trouve.

La patinoire est le premier scénario original de l'écrivain belge Jean-Philippe Toussaint.

Trois de ses romans ont été adaptés pour le cinéma : La salle de bain réalisé par John Lvoff, Monsieur et La Sévillane réalisés par lui-même et soutenus par la Communauté française de Belgique.

M. ET P.

de Christophe Fraipont

Production : Saga Film

Malika (17 ans) et Pavel (14 ans) s'évadent du train où deux gendarmes les emmènent, menottes aux poings, vers la frontière française. Pavel tue un gendarme, sous les yeux de son amie. Commence alors une cavale qui mènera les adolescents à Saint Pétersbourg à la recherche du père de Pavel.

Christophe Fraipont s'est adjoint, pour développer son scénario, la collaboration du scénariste français Jean-Pol Fargeau.

Le scénario fait également l'objet d'une convention d'aide au développement de la part de la RTBF.

LE CHOIX DE SATAN

de Manuel Gomez

Production : MG V Production

D'après le roman de Maxime Benoît-Jeannin, Le choix de Satan (Le Cri Editeur, 1995).

Le choix de Satan s'inspire d'un fait divers atroce qui bouleverse la France, au milieu des années cinquante. A cette époque, la France est encore un pays archaïque. La peine de mort, la répression de l'avortement, l'absence de contraception, donnent à l'Eglise un grand pouvoir sur la population, en majorité catholique. C'est dans un tel contexte que l'abbé Christophe Rodansky, jeune curé de la paroisse d'Urmuffle, en Lorraine, commet un double crime passionnel. Il agit sous l'influence sulfureuse du chanoine Docre, agent double, qui travaille à la destruction de l'Eglise, et à l'établissement du règne de Satan.

B. AIDES A LA PRODUCTION CONSENTIES EN 1995

En 1995, la Commission de Sélection a examiné 9 demandes d'aide à la production d'un long métrage de fiction. Parmi celles-ci, 6 ont été rencontrées, 3 concernent des projets majoritaires belges; les autres des projets minoritaires.

1) Majoritaires belges :

"LA PROMESSE"

de Jean-Pierre et Luc DARDENNE

Production : Les Films du Fleuve

Igor, un jeune banlieusard, aide son père dans l'exercice de différents trafics, où il exploite à son profit des travailleurs immigrés. Un jour, un ouvrier clandestin fait une chute grave sur le chantier. Paniqué, le père le laisse mourir sans soin, sous les yeux d'Igor. L'agonisant lui arrache alors la promesse de s'occuper de sa femme et de son jeune enfant.

Ce projet de long métrage, à budget léger, renoue avec une conception de cinéma documenté, de cinéma-vérité, nourrie par l'expérience de vidéastes documentaristes de Jean-Pierre et Luc Dardenne. Il en va de même pour la conception du tournage et l'utilisation d'un grand nombre d'acteurs non-professionnels.

Il s'agit d'un film généreux, basé sur l'observation pertinente et engagée d'une réalité sociale - l'exploitation d'une main d'oeuvre clandestine - à laquelle se trouve confronté un adolescent. Le film est majoritairement belge. Ses partenaires de coproduction sont la France et le Luxembourg. Il est également coproduit par la RTBF.

"VIDANGE PERDUE"

de Luc BOURGOIS

Production : Films 18

Pour dépanner son copain Omar qui fait une virée à Londres, François, un jeune employé de banque, accepte de le remplacer pour le week-end au volant de son taxi. Le récit est l'occasion de visiter le Bruxelles des noctambules et de décrire, avec vérité, un milieu professionnel bien particulier : celui des taximen.

Ce projet de long métrage - majoritaire belge et à petit budget - a fait l'objet d'une appréciation positive de la part de la Commission de Sélection des Films en ce qui concerne son scénario et la séquence-test réalisée à sa demande par Luc Bourgois.

CAMPING COSMOS

de Jan BUCQUOY

Production : Transatlantic Films

Jan Bucquoy, ex-soixante-huitard, révolutionnaire reconverti dans la culture subventionnée, est "animateur culturel" au Camping Cosmos, à la côte belge.

Sa fille, après une fugue, vient lui rendre visite...

Ce second épisode de "La Vie sexuelle des Belges" se veut l'histoire d'un double échec : celui des relations personnelles et familiales des intellectuels de cette génération et celui de l'impossibilité de communiquer "la culture" au peuple"

Il s'agit d'une production entièrement belge, à budget léger (45 millions FB).

L'aide à la production octroyée par la Communauté française se monte à quinze millions FB.

b) Minoritaires belges**"UN DIVAN A NEW YORK"**

de Chantal AKERMAN

Production : Paradise Films

Henry, un jeune psychiatre en rupture de fiançailles, décide d'échanger pour quelques semaines, son appartement new-yorkais contre un appartement parisien. Béatrice, lassée de ses nombreux soupirants accepte l'échange. Leur rencontre improbable sera bien sûr inévitable.

En effet, Henry se fatigue très vite, lui aussi, des admirateurs de Béatrice qui font le siège de l'appartement. Il décide de rentrer prématurément chez lui. Son intention première est de se tenir à l'écart, mais à Paris, par appartement, vêtements et parfum interposés, il a découvert celle qui suscite tant de passions.

Arrivé à New-York, il ne résiste pas à la tentation de faire un saut chez lui et il découvre que Béatrice a pris ses patients en charge... Se faisant lui aussi passer pour un patient, ils font connaissance...

Cette comédie romantique de Chantal Akerman est interprétée par William Hurt (Henry) et Juliette Binoche (Béatrice).

Le film bénéficie d'un budget impressionnant : 359.800.000 FB. Il est produit, à 60%, par Les Films Balenciaga (Paris). La Belgique (Paradise Films) coproduit ce long métrage à 20%. Le troisième partenaire est le Studio Babelsberg en Allemagne (20%).

La Communauté française de Belgique a octroyé à cette production minoritaire belge une aide à la production de 20 millions FB.

"LA SICILIA"

de Luc PIEN

Production : Entre chien et loup

La Sicilia est le récit de la rencontre fortuite entre Luigi, un immigré italien, veuf et sans descendance, en route pour la Sicile où il compte retrouver ses racines, et d'une adolescente, Anita, qui n'a jamais connu ni parents, ni racines...

Il s'agit d'une coproduction minoritaire francophone, établie en réciprocité avec le projet "Paula" développé par Diana Elbaum (Entre chien et loup). "Kladaradatsch", un producteur flamand, assure la bonne fin du projet.

Luc Pien, le réalisateur du film, fut l'un des membres fondateurs du collectif "Fugitive cinema", à Anvers, en 1977. Il fut également premier assistant sur les films de Robbe de Hert jusqu'en 1990.

L'aide à la production accordée au projet par la Communauté flamande est de vingt millions. L'aide attribuée par la Communauté française est de 4.600.000 FB.

"LE HUITIEME JOUR"

de Jaco VAN DORMAEL

Production : Home Made Films

L'histoire est celle de la rencontre de deux hommes que rien ne prédestinait à se rencontrer. Harry et Georges. Harry est un type normal. Georges est un mongolien. Un trisomique. Pour Harry, plus rien ne sera comme avant. Tant mieux pour lui...

Le film emprunte la forme du "road movie" : un itinéraire qui se révèle plus psychologique que géographique, l'itinéraire de deux personnages que tout oppose et qui finissent par se rejoindre. L'un fait partie de la société, l'autre n'y est pas admis. L'un voudrait descendre du train en marche, l'autre voudrait bien y monter...

Contrastes entre les personnages : le "normal" et le "fou". L'ordre opposé au chaos.

Contrastes entre les codes, les clichés, les comportements appris du monde "normal" et le surréalisme ravageur de Georges qui secoue ce monde par sa simple présence.

Jaco Van Dormael.

Il s'agit d'un film produit par Polygram (France), d'un budget de trois cent septante-cinq millions de francs. La Belgique (Home Made Films) y participe pour vingt pour cent. L'aide à la production octroyée au film par la Communauté française de Belgique se monte à vingt cinq millions FB.

Le rôle de Harry est interprété par Daniel Auteuil.

C. AIDES A LA FINITION CONSENTIES EN 1995

En 1995, la Commission de Sélection a été saisie de quatre demandes d'aide à la finition (portant sur la postproduction des films). Deux d'entre elles ont donné lieu à un avis positif.

CONTE DES TROIS DIAMANTS

de Michel KHLEIFI

Production : Sourat Films

Youssef, jeune palestinien de 12 ans, est un enfant de l'Intifada : père en prison, frère recherché par l'armée israélienne, il vit avec sa mère et sa soeur. Bien que sa vie soit ponctuée par les combats et la répression, Youssef habite dans son imaginaire, échappant ainsi à la vie du camp de réfugiés, et s'évadant dans la campagne de Gaza.

Un jour, en allant chasser des oiseaux, il devient le héros d'un conte moderne : Youssef tombe amoureux de Aïda, une jeune gitane, "chef de bande" de gosses. Pour l'épouser, il doit retrouver les trois diamants perdus d'un vieux collier familial ramené d'Amérique du Sud par le grand-père de la jeune fille.

Comment Youssef pourra-t-il parvenir à quitter Gaza pour ce continent lointain ? Sa quête d'un moyen de voyager est tissée dans le quotidien des habitants; elle le mènera à la mort et en même temps à sa résurrection symbolique.

Michel Khleifi, en réalisant ce Conte des trois diamants, renoue avec l'histoire immédiate de la Palestine. Sur le mode poétique, il évoque, à travers le destin d'un enfant, le sort de sa patrie à la veille des accords de paix avec Israël.

Le film bénéficie d'une aide à la finition d'un montant de cinq millions octroyée par la Communauté française de Belgique.

T.G.M. OU UN ETE A LA GOULETTE

de Férid BOUGHEDIR

Production : Lamy Films

La Goulette, 1967, Mériem, Gigi et Tina, trois jeunes filles de cultures différentes, mais unies dans une même révolte adolescente, adressent à la "Madone de Trapani", le même vœu : pour le 15 août, elles auront aimé chacune l'homme de leur choix, et non pas celui qui leur serait imposé par leur famille.

Tout ceci se passe bien sûr à l'insu des trois pères : Youssef, le musulman, Jojo, le juif et Guiseppe, le sicilien catholique. Car malgré la belle amitié qui les unit. "Marie-toi dans ta religion" reste la règle dictée à leurs filles.

La paisible existence des gens de La Goulette, petit port méditerranéen de Tunisie où coexistent dans la bonne humeur, arabes, juifs, et chrétiens, va donc ainsi être troublée par nos trois héroïnes.

Le réalisateur du film, Férid Boughedir, est né en 1944 en Tunisie. Son précédent long métrage - "Halfaouine, l'enfant des terrasses" - lui a valu une reconnaissance internationale. "Un été à la Goulette" est une coproduction entre la France (Marsa Films), la Tunisie (Cinares Production) et la Belgique (Lamy Films et la RTBF). Cette coproduction minoritaire belge fait l'objet d'une réciprocité entre Marsa Films et Lamy Films, sur le long métrage de Benoît Lamy : "Combat de fauves". "Un été à la Goulette" a reçu une promesse d'aide à la finition d'un montant de 3.600.000 FB.

SYNTHESE

L'année 1995 s'est caractérisée par le grand nombre de demandes d'aide à l'écriture examinées par la Commission de Sélection des Films. Les treize projets encouragés sont représentatifs de la diversité des genres abordés (comédie, film burlesque, drame, fresque historique, adaptations cinématographiques d'oeuvres littéraires, long métrage d'animation). S'ils arrivent à bon port, ils donneront lieu à des oeuvres toutes marquées par un regard d'auteur. Certains projets sont déjà pris en charge par un producteur, d'autres ont été introduits par leurs auteurs qui sont pour la plupart des scénaristes professionnels (Jean-Luc Goossens, Alain Berliner, Gabrielle Borile). L'activité de ces derniers leur a valu une reconnaissance croissante, au cours de ces dernières années que ce soit dans le domaine de la fiction cinématographique ou du téléfilm.

En ce qui concerne les aides à la production de longs métrages, elles sont allées à deux catégories de films :

- la première est celle des films majoritaires belges - "*La Promesse*" et "*Camping cosmos*" - qui se caractérisent par leur budget léger (de 50 à 60 millions maximum), le réalisme du montage de la production, l'utilisation inventive et judicieuse des ressources humaines que sont les techniciens et les acteurs de notre Communauté. Ils abordent, chacun, la réalité sociale et culturelle de celle-ci avec un regard original, souvent critique, mais empreint d'humour et de générosité.
- la seconde est constituée par deux films minoritaires - "*Un divan à New York*" et "*Le huitième jour*" qui représentent pour leurs auteurs, Chantal Akerman et Jaco van Dormael, non seulement une reconnaissance internationale mais aussi une extraordinaire possibilité de se confronter, à armes égales, avec des films à grands budgets, de réalisateurs européens ou américains.

Ces oeuvres, auxquelles la Communauté participe à la mesure de ses moyens financiers, représentent une vitrine de qualité, des leviers efficaces face aux investisseurs privés, aux coproducteurs étrangers. Leur succès auprès du public rejallira sur l'ensemble de la production communautaire.

Il est remarquable de constater que, tant en ce qui concerne Chantal Akerman que Jaco Van Dormael, c'est à leur grand talent qu'ont fait appel les producteurs étrangers, d'abord et avant tout.

- Un troisième film minoritaire "*La Sicilia*" de Luc Pien manifeste une politique d'ouverture à l'égard de la Communauté flamande, en même temps qu'il constitue la réciprocité directe avec le projet de long métrage "*Paula*" développé par la maison de production "Entre chien et loup" (Diana Elbaum).

Les deux aides à la finition consenties en 1995 concernent des films méditerranéens.

Conte des trois diamants de Michel Khleifi, une coproduction entre la Belgique, la Grande Bretagne et la Palestine, a représenté la Belgique à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes 1995.

Une version télévisuelle de l'oeuvre a été diffusée sur Arte en version allemande.

T.G.M. ou Un été à la Goulette de Férid Boughedir constitue la réciprocité au long métrage en préparation de Benoît Lamy : "*Combat de Fauves*". L'implication de la Belgique (Lamy Films et RTBF) dans le montage final de ce long métrage tunisien, a été extrêmement importante.

Ces deux longs métrage témoignent d'une réelle ouverture à un espace francophone des sensibilités et des talents.

Il est à remarquer que, sur les huit projets ayant fait l'objet d'une aide en 1995, quatre sont terminés ou en finition (Un divan à New York de Chantal Akerman, Le huitième jour de Jaco Van Dormael, Conte des trois diamants de Michel Khleifi et Un été à la Goulette de Férid Boughedir).

AIDE A LA PRODUCTION DE TELEFILMS DE FICTION

Dès 1992, la Commission de Sélection se prononçait en faveur d'une politique de soutien aux téléfilms, en collaboration avec les deux télévisions de notre Communauté.

Depuis 1993, un ajustement budgétaire de vingt millions permet à la Commission de soutenir la production des téléfilms de fiction.

Quatre projets de téléfilms ont ainsi reçu en 1994 une aide à la production.

Parmi ceux-ci, deux téléfilms ont été coproduits et diffusés par la RTBF : il s'agit de Sang d'encre de Alain de Halleux, produit par Y.C. Aligator Films; et de Les vacances de Maigret de Pierre Joassin, produit par Artémis Productions.

En 1995, l'aide à l'écriture et au développement de téléfilms a été poursuivie par la Commission : deux demandes d'aides à l'écriture ont été examinées et l'une d'entre elles a été rencontrée. Il s'agit du projet de téléfilm "Les enfants du jour" de Jacques Bourton, initié par To Do Today dont l'écriture a été confiée à la scénariste Gabrielle Borile.

Le 21 décembre 1995, un ajustement budgétaire d'un montant de 20 millions FB a été mis, à la disposition de la Commission de Sélection. Deux projets de téléfilms, examinés par la Commission en date du 22 décembre 1995, ont fait l'objet d'un report.

Au cours de l'année 1995, la Commission de Sélection a tenté de redéfinir la problématique de l'aide aux téléfilms, d'une façon plus large que dans le cadre des 20 millions de l'ajustement budgétaire.

Elle a constaté que la politique de soutien aux téléfilms demeurait plus que jamais valable dans son argumentaire (capacité d'audience, coût léger, source de travail pour les techniciens et les comédiens). La RTBF a constitué, cette année encore, un partenaire particulièrement actif. La chaîne a poursuivi, avec efficacité, une politique de développement des téléfilms - en coproduction avec les chaînes françaises.

Enfin, la distinction effectuée entre téléfilm et film d'auteur apparaît souvent artificielle. Un certain nombre de projets de longs métrages récents, examinés par la Commission, correspondent davantage par leur sujet, leur devis, à ce que l'on pourrait attendre d'un téléfilm d'auteur (1ère oeuvre) qu'à un produit destiné à être diffusé en salle. Un décloisonnement maximum entre ces créneaux d'intervention est donc souhaité et rencontre l'intérêt des partenaires des chaînes télévisuelles.

En conclusion, la nécessité d'un engagement significatif en Communauté française de Belgique en faveur du téléfilm est reconnue par la Commission qui se montre favorable à l'octroi d'aides à la production de 10 à 15 millions avec une contrepartie estimée indispensable de la RTBF, dans le soutien de premières oeuvres, de numéros uniques, à réaliser par des belges prioritairement.

La perspective se dessine d'une collaboration plus poussée avec la RTBF : d'une part, sur des séries traditionnelles, d'autre part pour la définition d'une politique de développement des premières oeuvres et de nouveaux talents (téléfilms, numéros uniques). Pour ces derniers, lorsqu'ils sont réussis, une exploitation en salle n'est pas exclue.

Aide à l'écriture d'un téléfilm**LES ENFANTS DU JOUR**

de Jacques Bourton

Scénario : Gabriel BorileProduction : To do Today

Montrer la séduction très subtile des sectes, et leur proximité avec la vie courante - tel est le propos de ce téléfilm. L'aspect quotidien et insidieux des sectes s'y trouve éclairé, car elles peuvent toucher n'importe quelle famille dont l'enfant est en quête de quelque chose. Les enfants du jour constituent une approche du phénomène des sectes par le biais des relations entre les membres d'une même famille. Le film ne retrace pas seulement l'histoire d'une femme et de son fils, ni le récit du combat qu'elle mène pour le tirer des griffes d'une secte : c'est aussi l'avènement d'une nouvelle étape dans la vie d'une famille. La découverte d'une vérité et d'une émotion nouvelles pour un couple qui s'était enlisé dans un no-man's land de sentiments.

PRODUCTION TELEVISUELLE

En 1995, 50 demandes d'aides à la production ont été examinées par la Commission, 31 d'entre elles ont fait l'objet d'un avis favorable.

Il s'agit principalement de projets de documentaires et de quelques projets de films d'animation.

En ce qui concerne les projets de documentaire, les sujets retenus en 1995 sont d'une très grande diversité d'approche; néanmoins, on peut observer, sans prétendre à l'exhaustivité, quelques constantes :

Une grande partie des sujets traitent de réalités européennes ou extra-européennes.

- * Les pays de l'Est, tout d'abord, "revisités" dans la perspective historique de ces cinquante dernières années ou approchés dans l'évolution des mutations sociales et politiques d'aujourd'hui.

Citons :	Le cahier noir	de Zlatina Rousseva
	Ecole 27	de Szymon Zalesky
	Julia, 40 ans, 1m60	de Marta Bergman

- * Le continent africain, ensuite, en proie aux guerres, au génocide, à la misère économique et sociale.

Citons :	Revivre	de Violaine de Villers
	The returnee	de Claude Briade
	Radioscopie d'un hôpital africain	de Thierry Michel
	Les chercheurs d'or du Liptako	de Roch Tran

- * D'autres lieux, d'autres réalités, dans le monde qui sont investigués par les documentaristes de la Communauté française dans une optique plus personnelle.

Citons :	Baka	de Thierry Knauff
	(sur les pygmées du Cameroun)	
	Etat des chiens	de Peter Brosens
	(sur les populations rurales de Mongolie)	

En Communauté française, on peut observer un intérêt pour les thématiques sociales, par exemple,

La tête au mur	(sur l'univers des enfants placés en institution)	de Bénédicte Liénard
Le temps des réfugiés	(sur les problèmes vécus par les réfugiés politiques en Belgique)	de Loredana Bianconi

ou les sujets en rapport avec l'art,
citons :

La disparition des toiles		de Claude François
Rosas danst rosas		de Thierry de Mey
Tableaux avec chutes		de Claudio Paziienza

Dans le créneau du film d'animation, la Commission a contribué à l'aide du projet **Bestiaire** de Michel Urbain, série pédagogique de dessins animés pour jeunes enfants.

Comme à son habitude, la Commission a aidé aussi bien des réalisateurs chevronnés de notre Communauté : Thierry Zéno, Thierry Michel, Miel Van Hoogenbemt etc... que des jeunes réalisateurs tels que Benoît Dervaux, Bernard Declerck, Bénédicte Liénard etc...

Bon nombre de ces projets ont également reçu une aide à la production des structures d'accueil : le Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles et Wallonie Image Production.

La RTBF a également apporté sa contribution dans le processus d'aide à la production de ces projets de documentaires.

PROMESSES D'AIDE 1995

	<u>Montant</u>	<u>%</u>	
1) Longs métrages (production + compl.) :	89.700.000	59,64	64,75
2) Longs métrages (écriture + CDP) :	7.667.000	5,11	
3) Courts métrages (production) :	16.400.000	10,90	
4) Films télévisuels :	36.625.000	24,35	
TOTAL :	<u>150.392.000</u>	<u>100%</u>	

**AIDES A L'ECRITURE ET AIDES A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE PRODUCTION
DOSSIERS RETENUS PAR LA COMMISSION EN 1995
LONGS METRAGES**

TITRE	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	AIDES	BUDGET DE PRODUCTION GLOBAL
CLAIRE EN DOUCE	Giorgio SERAFINI	Média Vidéo sprl	16/02/95	400.000,-	
LA FRAUDE DE L'ANGE	Jean-Claude RIGA		16/02/95	917.000,-	
LA VILLE UN JOUR DE PRINTEMPS	Michel CAULEA	Saga Film	16/02/95	1.000.000,-	
L'ADEPTE	Jean Félix et Bernard TIRTAUX		02/03/95	750.000,-	
MON MEILLEUR AMI	Jean-Luc GOOSSENS		02/03/95	500.000,-	
LA COURONNE DE SONGES	Eva VISNEYI	Les images ASBL	02/03/95	650.000,-	
TONIO ET LEO	Marian HANDWERKER	Saga Film	02/03/95	1.500.000,-	
TIC TAC TOO	Alain BERLINER	W.F.E.	02/03/95	600.000,-	
PAULA	Frédéric FONTEYNE	Entre chien et loup	02/03/95	200.000,-	
LA PATINOIRE	Jean-Philippe TOUSSAINT	Les Films de l'Etang	15/09/95	350.000,-	
MET P	Christophe FRAIPONT	Saga Film	15/09/95	350.000,-	
LE CHOIX DE SATAN	Manuel GOMEZ	M.G.V.	15/09/95	450.000,-	
LES ENFANTS DU JOUR	Jacques BOURTON	To Do Today	15/09/95	300.000,-	

(1)

(1) Téléfilm

**AIDES A LA PRODUCTION - AIDES COMPLEMENTAIRES - AIDES FINALES
DOSSIERS RETENUS PAR LA COMMISSION EN 1995
LONGS METRAGES**

TITRE	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	AIDES	BUDGET DE PRODUCTION GLOBAL
LE HUITIEME JOUR	Jaco VAN DORMAEL	Home Made Films sprl	16/02/95	25.000.000,-	369.000.000,-
LA PROMESSE	Jean-Pierre et Luc DARDENNE	Les Films du Fleuve	02/03/95	15.000.000,-	58.594.000,-
VIDANGE PERDUE	Luc BOURGOIS	Films 18	02/03/95	1.500.000,-	40.000.000,-
UN DIVAN A NEW YORK	Chantal AKERMAN	Paradise Films	02/03/95	20.000.000,-	359.800.000,-
CAMPING COSMOS	Jan BUCQUOY	Transatlantic Films	02/03/95	15.000.000,-	45.007.843,-
LA SICILIA	Luc PIEN	Entre chien et loup	02/03/95	4.600.000,-	85.000.000,-
CONTE DES TROIS DIAMANTS	Michel KHLEIFI	Sourat Films	11/05/95	5.000.000,-	42.551.772,-
LA GOULETTE	Férid BOUGHEDIR	Lamy Films	11/05/95	3.600.000,-	90.000.000,-

**AIDES A LA PRODUCTION
DOSSIERS RETENUS PAR LA COMMISSION EN 1995
COURTS METRAGES**

TITRE	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	AIDES	BUDGET DE PRODUCTION GLOBAL
DANS L'OMBRE DES SAPINS	Vincent MERVEILLE	Entre chien et loup	10/04/95	250.000,-	3.124.315,-
EAU	Dominique STANDAERT	Executive Prod. sprl	10/04/95	1.700.000,-	2.335.512,-
L'INTRUSE	Cecilia MARREIROS-MARUM	Lux Fugit Film	10/04/95	1.700.000,-	3.008.000,-
NE VOUS INQUIETEZ PAS MARIE-THERESE	Alain BRUNARD	To Do Today	10/04/95	1.700.000,-	3.814.936,-
LA PETITE GRAINE	Michel FELLER	Nota Bene scrll	10/04/95	1.700.000,-	3.504.551,-
SCENES D'AMOUR EN BAVIERE	Serge ELLEINSTEIN	Z.I.A. sprl	10/04/95	1.700.000,-	2.743.000,-
NICKY THE STRIPPER	Marco LAGUNA	Arizona sprl	10/04/95	350.000,-	1.834.554,-
MATHILDE, LA FEMME DE PIERRE	Stephan STREKER	M.G. Production sc	10/04/95	1.700.000,-	3.077.656,-
ROSITA	Dominique ABEL et Fiona GORDON	Courage mon amour	15/06/95	1.500.000,-	4.584.201,-
LA COMEDIE QUI PLEURE	Sandrine WILLEMS	Lux Fugit Film	15/06/95	800.000,-	1.478.000,-
UNE CHAMBRE POUR LA NUIT	Philippe ELHEM	Alexis Films	15/06/95	1.500.000,-	4.228.480,-
LE MIROIR	Tania BOTEVA-MALO	Avant la lettre sc	15/06/95	1.500.000,-	2.575.471,-
UNE CHOSE INTIME	Jacques DECROP	Films 18	15/06/95	1.200.000,-	3.766.919,-
VROUM VROUM	Frédéric SOJCHER	Les Films du Possible	15/06/95	300.000,-	4.752.027,-
L'INSOUPCONNABLE UNIVERS DE JOSIANE	Martine DOYEN	Alexis Films	15/06/95	1.500.000,-	3.449.752,-

(1) projets reportés sur le budget 1996

**AIDES A LA PRODUCTION ET AIDES A L'ECRITURE
DOSSIERS RETENUS PAR LA COMMISSION EN 1995
FILMS TELEVISUELS**

TITRE	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	AIDES	BUDGET DE PRODUCTION GLOBAL
MAITRESSES	Marie France COLLARD	Latitudes productions	04/04/95	1.600.000,-	6.946.743,-
LE REVE DE GABRIEL	Anne-Levy MORELLE	Saga Film	04/04/95	1.250.000,-	17.910.797,-
LA TETE AU MUR	Bénédicte LIENARD	Les Films du Tournesol	04/04/95	1.500.000,-	8.186.568,-
BREVES DE VIEUX BESTIAIRE	Jean-Claude ADELIN Michel URBAIN	Iris Production Wannabee	04/04/95 04/04/95	981.000,- 1.500.000,-	4.546.978,- 29.839.304,-
QUE TOUT DISPARAISSE	Manuel POUTTE	Lux Fugit Film	04/04/95	800.000,-	6.001.492,-
FEMMES MACHINES	Marie Anne THUNISSEN	Les Films de la Passerelle	04/04/95	1.600.000,-	9.962.222,-
DE L'INDIFFERENCE	Collectif	Les Films du Tournesol	04/04/95	1.500.000,-	
LE PETIT BOUT DU MONDE	Xavier LUKOMSKI	To Do Today	04/04/95	1.160.000,-	11.319.949,-
BAKA	Thierry KNAUFF	Les Productions du Sablier	16/06/95	1.400.000,-	33.511.683,-
LE CAHIER NOIR	Zlatina ROUSSEVA	Solaris Films	16/06/95	1.850.000,-	12.250.000,-
LES CHERCHEURS D'OR DU LIPTAKO	Roch TRAN	Asap Production	16/06/95	1.300.000,-	5.183.797,-
LES GENS DE MIGDAL	Miel VAN HOOGENBEMT	Entre chien et loup	16/06/95	2.000.000,-	13.482.000,-
CLARA ET JEREMY	François HERNANDEZ	Wajnbrosse	16/06/95	1.100.000,-	13.444.485,-
RADIOSCOPIE D'UN HOPITAL AFRICAIN	Thierry MICHEL	Les Films de la Passerelle	16/06/95	2.500.000,-	17.862.380,-
LA DISPARITION DES TOILES	Claude FRANCOIS	Les trois petits cochons	16/06/95	1.500.000,-	6.720.000,-
THE RETURNEE	Claude BRIAIDE	Solaris Films	16/06/95	1.200.000,-	6.072.615,-
ROSAS DANST ROSAS	Thierry de MEY	Sophimages	16/06/95	1.500.000,-	15.835.639,-
JULIA, 40 ANS, IM60	Marta BERGMAN	Artémis Production	16/06/95	1.350.000,-	6.525.636,-

(1) annulé en date du 16/06/95

**AIDES A LA PRODUCTION ET AIDES A L'ECRITURE
DOSSIERS RETENUS PAR LA COMMISSION EN 1995
FILMS TELEVISUELS**

(SUITE)

TITRE	REALISATEUR(S)	MAISON DE PRODUCTION	DATE DU P.V.	AIDES	BUDGET DE PRODUCTION GLOBAL
NOCTAMBULLE	Diane PERELSZTEJN	Films de la mémoire	19/10/95	1.250.000,-	7.701.000,-
LES TZOTZILS DANS LA REBELLION ZAPATISTE	Thierry ZENO	Zéno Films	19/10/95	1.000.000,-	4.795.621,-
TROIS PETITS POINGS	Benoît DERVAUX et Yasmina ABDELLAOUI	Dérives ASBL	19/10/95	550.000,-	4.215.000,-
REVIVRE	Violaine de VILLERS	Saga Film	19/10/95	860.000,-	3.520.647,-
ECOLE 27	Szimon ZALESKY	Paradise Films	19/10/95	1.380.000,-	10.739.747,-
LE TEMPS DES REFUGIES	Loredana BIANCONI	C.V.B.	19/10/95	520.000,-	3.466.265,-
GARDES DE NUIT	Bernard de CLERCK	Filma non troppo	19/10/95	580.000,-	2.307.360,-
ETAT DES CHIENS	Peter BROSENS	Point of view	19/10/95	860.000,-	14.660.000,-
TABLEAUX AVEC CHUTES	Claudio PAZIENZA	Qwazi Qwazi Film	19/10/95	860.000,-	8.881.000,-
DOURO, O DESENLAÇE	Rob ROMBOUT	Mona Lisa	19/10/95	1.294.000,-	12.987.136,-
A QUOI SERT UN BOURGMESTRE ?	Marie-Hélène MASSIN	Nota Bene	19/10/95	1.080.000,-	6.937.880,-
BESTIAIRE (compl.)	Michel URBAIN	Wannabee	19/10/95	3.500.000,-	29.839.304,-

(1)

(1) projet reporté sur le budget 1996

TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE DE DOSSIERS INTRODUITS ET DU NOMBRE D'AIDES ACCORDEES, DEPUIS 1990
--

En 1990, 92 dossiers étaient examinés par la Commission de Sélection; 42 aides étaient attribuées (11 aux longs métrages, 12 aux courts métrages et 19 aux produits télévisuels).

En 1991, 126 dossiers étaient examinés et 46 aides attribuées, dont voici le détail :

- CINEMA	LM : 60 demandes	21 aides
	CM : 26 demandes	8 aides
- F.T.V.	40 demandes	17 aides

En 1992, 197 dossiers ont été examinés et 78 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 51 demandes	18 aides
	CM : 72 demandes	24 aides
- TELEFILM	3 demandes	3 aides
- F.T.V.	72 demandes	33 aides

En 1993, 176 dossiers ont été examinés et 72 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 40 demandes	18 aides
	CM : 60 demandes	20 aides
- TELEFILM	10 demandes	7 aides
- F.T.V.	66 demandes	27 aides

En 1994, 113 dossiers ont été examinés et 52 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 29 demandes	18 aides
	CM : 34 demandes	11 aides
- TELEFILM	5 demandes	4 aides
- F.T.V.	45 demandes	19 aides

En 1995, 124 dossiers ont été examinés et 69 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 34 demandes	20 aides
	CM : 37 demandes	13 aides
- TELEFILM	3 demandes	1 aides
- F. T. V.	50 demandes	34 aides

En 1995, la Commission de Sélection s'est réunie 11 journées soit pour l'examen de projets, soit pour des discussions d'ordre général, concernant le fonctionnement et la politique de la Commission.

CHAPITRE II

**AIDES EUROPEENNES :
MEDIA
EURIMAGES**

L'EUROPE

A. Le Programme MEDIA

Créé en décembre 1990 par le Conseil des ministres européens avec un budget de 200 millions d'écus pour cinq ans, le Programme MEDIA terminait sa première phase à la fin de cette année 1995.

Un programme MEDIA II (1996-2000) prendra le relais. Il se met actuellement en place sur la base de trois grands axes de soutien prioritaires : la formation des professionnels, le développement de projets de production, la distribution internationale des films et programmes audiovisuels européens.

Les montants prévus pour la mise en oeuvre des nouvelles actions s'élèvent à 310 millions d'écus.

On trouvera ci-après un aperçu des aides accordées par MEDIA I aux professionnels des différents secteurs de l'audiovisuel belge francophone pendant l'année 1995.

**PROJETS BELGES AYANT RECU DES AIDES DU PROGRAMME
MEDIA EN 1995**

EAVE

Cycle de formation professionnelle pour des producteurs de cinéma et de télévision

Trois Belges francophones ont participé aux sessions EAVE/Europe : Isabelle MATHY (Man's Films), Sophie LEVIE (Sofidoc) et Evangelia BOUDALIKA-MESNIL (La Belle Hélène).

Par ailleurs, un jeune créateur, Alok NANDI (Point of view) a été sélectionné pour une formation à la production multimedia interactive.

SCRIPT

Aide à l'écriture et au développement de fictions pour le cinéma ou la TV

Auteurs : Luc MEERT ("**I love Wendy**"), Benoît MARIAGE ("**Les convoyeurs attendent**"), Paul POURVEUR ("**Obsession**")

Equipes : "**Les enfants du jour**" (Gabriele Borile, Jacques Bourton, To Do Today)
"**Katowice-Eldorado**" (Dominique Wittorski, Man's Films)

CARTOON

Aide à la préproduction de films d'animation

Aide à l'écriture : "**Le conteur de Sable**" (Robert)

Aide au pilote : "**Filpo, les pelles mécaniques au coeur tendre**" (Sofidoc)

Aide au regroupement de studios européens, dont l'un est Odec-Kid Cartoons à Bruxelles.

DOCUMENTARY

Soutien au développement de projets de documentaires de création

"**Julia, 40 ans, 1m60**", réalisé par Marta Bergman pour Artémis Productions

"**Listen to the world now I**" de Alain de Halleux, produit par AVC Rainbow

"**Trois fois rien**" de François Ducat pour Les Films du Corsaire

"**Le rêve de Gabriel**" réalisé par Anne Levy-Morelle et produit par Saga Film

"**Noctam-bulles**", pilote d'une série TV sur la BD réalisé et produit par Diane et Willy Perelsztejn (Les Films de la Mémoire)

"**Pierre et Macha**", réalisé par Zlatina Rousseva, produit par Solaris

"**On the road again**" de Jean Timmermans, produit par Jungle Films

"**Hurler pour dieu**" réalisé par Dan Alexe pour Pandora

"**Senegal waaw**" de Herman Van Eyken, produit par Alice in Wonderland.

Aide à la promotion

"Les derniers colons" de Thierry Michel, produit par W.I.P, distribué par le C.B.A
 "Que tout disparaisse" de Manuel Poutte, produit par Lux Fugit Film, distribué par le C.B.A.
 "Asientos", réalisé par François Woukoache, produit et distribué par PBC Pictures
 "Truth under siege" de Nathalie Borgers pour Max le Producteur
 "L'île noire" de Rob Rombout, produit par Nota Bene

MAP-TV

Aide aux documentaires d'archives

"James Dean, la passion foudroyée" (Belgavideo)
 "Noctam-bulles" (Les Films de la mémoire)
 "Les trésors oubliés du cinéma colonial belge" (Cobra Films)
 "Le dernier tour de piste" (Wannabee)
 "Le rêve de Kaboul" (coproduit par Sofidoc)
 "Tabu, le dernier voyage" et "Luc viva Tina !" (coproduits par la RTBF)
 "Rwanda, genèse d'un génocide" (coproduit par Les Films de la Passerelle)

CLUB D'INVESTISSEMENT

Aide à la production de programmes utilisant les nouvelles technologies (haute définition, images numériques...)

"CD-BD", série sur la bande dessinée, coproduite par Little Big One
 "L'histoire de l'holocauste", CD-Rom produit par Endless et édité par Voyager
 "Tag, l'Europe révélée", jeu en 3D coproduit par ICDI (Charleroi), édité par Image System
 "The Andres Gimeno world", programme sur les champions de tennis coproduit par Hypervision

Par ailleurs, le Club d'investissement est intervenu dans le financement de formations au multimédia délivrées par l'Ecole nationale supérieure des Arts visuels (La Cambre à Bruxelles) en collaboration avec 17 partenaires principalement belges.

EURO AIM

Structure de services pour la promotion des productions européennes indépendantes

Sous le stand du MILIA à Cannes

Nicole Labouverie ("Endless")
 Sophie Levie (Sofidoc)
 Alok Nandi (Point fo view)

Au MIP-TV à Cannes

Les "séries galantes" de Marc Levie et un documentaire de Produktion Team, "Arménie, mémoire et devenir"

Au Screenings de Donostia

Vingt-deux sociétés et vingt-sept productions belges dont cinq figurent parmi les plus visionnées :

- "L'île noire" (Nota Bene)
- "Les grandes dames du strip-tease" (Sofidoc)
- "John Cassavetes" (Amalgam)
- "Le dossier B" (Saga Film)
- "Charles et Félicien" (Salamambo)

Au Rendez-vous de Berlin

Deux projets belges produits par K2 ("Félix" et "Le grand Meaulnes") et deux acheteurs potentiels (Cinélibre et la RTBF).

EVE

Aide à des sociétés d'édition et de distribution de vidéocassettes

Trois sociétés installées en Belgique, Cinélibre/Meteor, Neurones et Polygram Video ont reçu des prêts pour des actions de promotion de productions européennes en vidéo.

EFDO

Soutien à la distribution de longs métrages européens

Le film de Marion Hänsel "**Between the devil and the deep blue sea**" sera distribué dans 10 pays d'Europe, celui de Jan Bucquoy "**La vie sexuelle des Belges**" dans 11 pays, et la coproduction "**Le Hollandais volant**" dans 5 pays.

Par ailleurs, douze sociétés belges de distribution ont reçu des aides pour distribuer en Belgique 17 films européens.

EUROPA CINEMAS

Soutien aux salles

En Communauté française, cinq cinémas ont reçu le label "Salles Pavillons" pour programmer et promouvoir des films européens pendant toute l'année. Il s'agit de l'Arenberg-Galleries et du Vendôme à Bruxelles, du Parc et du Churchill à Liège, du cinéma Le Parc à Charleroi.

MEDIA SALLES***Promotion de l'exploitation cinématographique européenne***

En Belgique, 11 salles ont bénéficié d'aides pour participer à la 5ème Semaine du cinéma européen, plus spécialement consacrée cette année aux manifestations du centenaire. Parmi ces salles, 6 sont situées en Wallonie : Concorde et Opera à Liège, Studio Agora à Louvain-la-Neuve, Corso à Mons, Forum à Namur et Ciné Patria à Virton.

SCALE

Soutien logistique à des sociétés de production des "petits pays" sur la base de leur programme de développement.

Lors de la 8ème session du Scale Producers Support System, en décembre 1995, la société belge K2 a obtenu un prêt au développement d'un montant de 140.000 écus.

EURIMAGES

Institué par le Conseil de l'Europe en 1988, le fonds de soutien à la coproduction et à la distribution Eurimages poursuit ses travaux en adaptant de manière pragmatique ses objectifs et ses règlements aux fluctuations du terrain audiovisuel européen.

Eurimages compte à ce jour 24 Etats membres : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.

En 1995, 21 films produits ou coproduits en Belgique ont bénéficié de cette aide : 17 longs métrages et 4 documentaires.

* Les films de longs métrages ou les documentaires mentionnés avec * ont fait l'objet d'une aide de la part de la Commission de Sélection des Films ou ont été déposés auprès de celle-ci.

Longs métrages majoritaires

* "LA PROMESSE"

Réalisateurs : Luc et Jean-Pierre DARDENNE (Belgique)
 Producteur : Les Films du Fleuve sprl (Belgique)
 Co-producteur : Samsa Film sarl (Luxembourg)
 Touza Productions sarl (France)
Montant de l'aide : 1.100.000 FF

"GASTON'S WAR"

Réalisateur : Robbe De Hert (Belgique)
 Producteur : Era Films (Belgique)
 Co-producteur : Lola Films sa (Espagne)
 Zentropa Productions (Danemark)
Montant de l'aide : 1.500.000 FF

Longs métrages minoritaires

"LES MILLE ET UNE RECETTES DE M. ICHAC"

Réalisateur : Nana DJORDADZE (Géorgie)
 Producteur : Les Films du Rivage sa (France)
 Co-producteur : Cie Méditerranéenne du Cinéma (CMC) sprl (Belgique)
 Defa Studio Babelsberg GmbH (Allemagne)
 Studios Grouzia Film (Géorgie)
Montant de l'aide : 1.750.000 FF

* "LE HUITIEME JOUR"

Réalisateur : Jaco VAN DORMAEL (Belgique)
 Producteur : Polygram D.A. sarl (France)
 Co-producteur : Home Made Films sprl (Belgique)
 Working Title Ltd (Royaume-Uni)

Montant de l'aide : 3.700.000 FF

"THE MERMAN"

Réalisatrice : Frank HERREBOUT (Pays-Bas)
 Producteur : Verenigde Nederlandsche Filmcompagnie bv (Pays-Bas)
 Co-producteur : Daska Films pvba (Belgique)
 Rob Houwer Filmgesellschaft mbH & Co KG (Allemagne)

Montant de l'aide : 1.900.000 FF

"100% ARABICA"

Réalisateur : Mahmoud ZEMMOURI (Algérie)
 Producteur : Fennec Productions sarl (France)
 Co-producteur : Incoprom sa (Suisse)
 Les Films de la Toison d'Or sprl (Belgique)

Montant de l'aide : 1.500.000 FF

"PASSAGE"

Réalisateur : Juraj HERZ (République Tchèque)
 Producteur : Etamp Film Production spol sro (République Tchèque)
 Co-producteurs : Artemis Productions sa (Belgique)
 Les Films de la Cassine sarl (France)

Montant de l'aide : 1.300.000 FF

* "UN DIVAN A NEW YORK"

Réalisateur : Chantal AKERMAN (Belgique)
 Producteur : Les Films Balanciaga sa (France)
 Co-producteurs : Babelsberg Film & Fernsehproduktions GmbH (BFF) (Allemagne)
 Paradise Films sc (Belgique)

Montant de l'aide : 3.500.000 FF

"VITTE STROZZATE"

Réalisatrice : Ricky TOGNAZZI (Italie)
 Producteur : Cecchi Gori Group Tiger Cinematografica srl (Italie)
 Co-producteurs : K2 (Belgique)
 Les Films de l'Astre sa (France)

Montant de l'aide : 1.800.000 FF

"ISLA NEGRA"

Réalisateur : Cecilia BARTOLOME (Espagne)
 Producteur : Cecilia Bartolome Pina PC (Espagne)
 Co-producteurs : Animatógrafo Produção de Filmes Lda (Portugal)
 ICAIC Productora Cinematografica (Cuba)
 Era Films (Belgique)

Montant de l'aide : 1.500.000 FF

"MORDBÜRO"

Réalisateurs : Lionel KOPP (France)
 Producteur : Trois Lumières Productions (France)
 Co-producteurs : AB Cinema srl (Italie)
 Les Films de l'Etang (Belgique)
 Vitec (Bulgarie)

Montant de l'aide : 2.000.000 FF

"ENFANTS DE SALAUD"

Réalisateurs : Tonie MARSHALL (France)
 Producteur : M.P. Productions sarl (France)
 Co-producteurs : Banana Films sprl (Belgique)
 Zagora Films sa (Suisse)

Montant de l'aide : 2.200.000 FF

"LIBERTARIAS"

Réalisateurs : Vicente ARANDA (Espagne)
 Producteur : Lolafilms sa (Espagne)
 Co-producteurs : Academy Pictures srl (Italie)
 Era Films (Belgique)

Montant de l'aide : 2.500.000 FF

"MEMOIRE D'OMBRE"

Réalisateurs : Gonzalo SUAREZ (Espagne)
 Producteur : Rocabruno sa (Espagne)
 Co-producteurs : Marc Levie Visuals (Belgique)
 Vermedia Lda (Portugal)

Montant de l'aide : 1.300.000 FF

"SALUT COUSIN !"

Réalisateurs : Merzak ALLOUACHE (Algérie)
 Producteur : JBA Production sarl (France)
 Co-producteurs : Artemis Productions sa (Belgique)
 Samsa Film sarl (Luxembourg)

Montant de l'aide : 1.800.000 FF

"BARRACUDA"

Réalisateur : Philippe HAIM (France)
 Producteur : Horizon Productions (France)
 Co-producteurs : Gemini Filmproduktion (Allemagne)
 K2 SA (Belgique)

Montant de l'aide : 1.400.000 FF

"O TESTAMENTO DO SENHOR NAPUMOCENO DA SILVA ARAÚJO"

Réalisateur : Francisco MANISO (Portugal)
 Producteur : J.L. Vasconcelos - Producao de cinema (Portugal)
 Co-producteurs : ADR Productions (France)
 Cobra Films (Belgique)

Montant de l'aide : 900.000 FF

Documentaires de création**"GUYANE, LE BOUILLON D'AWARA"**

Réalisateur : Cesar PAES (Brésil/France)
 Producteur : Laterit Productions sarl (France)
 Co-producteur : Cobra Films sc (Belgique)
Montant de l'aide : 250.000 FF

"UNE MORT PROGRAMMEE"

Réalisateurs : Jean-François BRUNET (France)
 & Peter FRIEDMAN (USA)
 Producteur : Les Films du Bouc sarl (France)
 Co-producteur : Salammbo (Belgique)
Montant de l'aide : 250.000 FF

*** "LE REVE DE GABRIEL"**

Réalisatrice : Anne LEVY-MORELLE (Belgique)
 Producteur : Saga Film (Belgique)
 Co-producteur : Gaia Films sarl (France)
Montant de l'aide : 300.000 FF

"SOUS LES JUPES DE LA MADONE"

Réalisatrice : Philomène ESPOSITO (France)
 Producteur : Pav Communication sarl (France)
 Co-producteur : Latitudes Production (Belgique)
Montant de l'aide : 150.000 FF

CHAPITRE III

**SUBVENTION A LA DIFFUSION ET
PRIME A LA QUALITE**

LES AIDES AUTOMATIQUES A LA PRODUCTION DES FILMS RECONNUS COMME BELGES

La liquidation des primes

Les subventions ne sont pas destinées à financer la production en amont. Elles consistent en subventions à la diffusion, octroyées sous forme de primes proportionnelles aux recettes d'exploitation des films diffusés dans les salles belges (calculées sur la recette du programme complet) à des taux qui varient comme suit :

- * 15 ou 25% de la recette brute pour les films de long métrage (1600 mètres et plus);
- * 2 ou 5% de la recette brute pour les films documentaires de court métrage (moins de 1600 mètres);
- * 4 ou 8% de la recette brute pour les films de court métrage d'animation complète (tournés image par image);
- * 3 ou 7% de la recette brute pour les courts métrages de fiction;

Les aides, calculées sur base de bordereaux de recettes établis par les exploitants et reprenant notamment les titres des films (long métrage et complément, la période d'exploitation et la recette d'exploitation y afférente), sont versées dans le courant de l'année suivante aux producteurs.

L'ensemble des subventions versées pour l'exploitation d'un film ne peuvent dépasser en aucun cas son coût de production.

En 1995, le montant total des subventions s'élève à 46.100.000 FB.

L'on peut trouver ci-après le texte intégral de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de Belgique reprenant les "Mesures d'incitation à la diffusion de films belges d'expression française".

**ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE MODIFIANT
L'ARRETE ROYAL DU 22 JUIN 1967 TENDANT A PROMOUVOIR LA CULTURE
CINEMATOGRAPHIQUE D'EXPRESSION FRANCAISE.**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 22 décembre 1994 portant diverses mesures en matière d'audiovisuel et d'enseignement;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 1967 tendant à promouvoir la culture cinématographique d'expression française modifié par les arrêtés des 17 février 1976 et 24 mars 1978;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le 10 février 1995;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973 et notamment l'article 3 § 1er modifié par les lois des 9 août 1980, 16 juin 1989 et 4 juillet 1989;

Vu l'urgence telle que motivée ci-dessous;

Considérant la nécessité de voir la Communauté française encourager l'art cinématographique et audiovisuel en général;

Considérant le manque d'adéquation des mesures actuellement en vigueur en regard des nécessités du secteur;

Considérant l'urgence de l'adoption du présent arrêté eu égard au laps de temps nécessaire à la mise en place des structures indispensables à son fonctionnement;

Sur proposition du Ministre de l'Education et de l'Audiovisuel;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 3 avril 1995,

ARRETE

Article 1 :

A l'article 2 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 les mots "qui a la culture française" sont remplacés par les mots "qui a l'audiovisuel".

Article 2 :

Il est inséré à l'arrêté royal du 22 juin 1967 après l'article 2 et avant le chapitre 1er, un titre I - Mesures d'incitation à la production de films et à la promotion de l'art cinématographique.

Article 3 :

A l'article 11 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 les mots "Administration générale des Affaires culturelles de langue française" sont remplacés par les mots "Centre du cinéma et de l'audiovisuel".

Article 4 :

Le troisième paragraphe de l'article 12 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 est abrogé.

Article 5 :

A l'article 12 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 il est ajouté un paragraphe 2 ainsi rédigé : "Elle donne au Ministre, soit de sa propre initiative, soit à la demande de celui-ci, son avis au sujet des problèmes concernant le cinéma".

Article 6 :

Aux articles 13 et 14 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 le mot "Roi" est remplacé par le mot "Ministre".

Article 7 :

Le chapitre IV de l'arrêté royal du 22 juin 1967 est abrogé.

Article 8 :

Le chapitre V de l'arrêté royal du 22 juin 1967 est abrogé.

Article 9 :

Il est ajouté au chapitre III de l'arrêté royal du 22 juin 1967 un article 18 ainsi rédigé : "Outre les tâches qui lui sont confiées par l'article 15 du présent arrêté, le directeur général réunit une documentation relative à la culture cinématographique en Belgique et à l'étranger. Il tient cette documentation à la disposition de la Commission de sélection".

Article 10 :

Il est ajouté à l'arrêté royal du 22 juin 1967 un titre II ainsi rédigé :

**"Titre II : MESURES D'INCITATION A LA DIFFUSION DE FILMS
BELGES D'EXPRESSION FRANCAISE."**

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 19 :

§ 1er. Dans les limites des crédits budgétaires, une subvention à la diffusion et une prime à la qualité peuvent être octroyées aux producteurs de films belges d'expression française moyennant respect des conditions fixées à l'article 20.

§ 2. Ne donnent pas lieu à l'octroi des subventions :

1° les films publicitaires, c'est-à-dire ceux qui ont pour objet une publicité manifeste en faveur d'un produit, d'un service, d'une marque ou d'une firme commerciale et industrielle;

2° les films commandés par les pouvoirs publics ou les organismes visés par l'article 1er de la loi du 16 mars 1954, à l'exception des films dont la distribution commerciale est laissée au producteur;

3° les films d'actualités.

§ 3. Par année:

1° seuls deux épisodes d'une même série peuvent donner lieu à l'octroi des subventions;

2° seuls deux films d'un même réalisateur peuvent être introduits par an.

§ 4. Le Ministre peut, sur avis de la Commission du Film visée à l'article 31, refuser la subvention à la diffusion pour les films qui ne possèdent pas les qualités culturelles jugées suffisantes.

Article 20 :

Pour être admis au bénéfice des subventions, les producteurs doivent remplir les conditions suivantes :

1° faire parvenir au Centre du cinéma et de l'audiovisuel une déclaration de mise en chantier relative au film pour lequel les subventions sont demandées et portant mention de l'espèce du film, de son métrage présumé, du scénario, du devis du film ainsi que de la date du début de sa réalisation; cette déclaration doit parvenir au Centre du cinéma et de l'audiovisuel avant le début des prises de vues; après réalisation le producteur est tenu de fournir le prix de revient détaillé de son film, ainsi que les documents annexés;

2° le film doit avoir été reconnu par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel comme belge d'expression française, conformément à l'article 22 ;

3° les films tournés en 35 mm doivent avoir une longueur minimum de 160 mètres; pour les formats autres que le 35 mm, les longueurs sont réduites proportionnellement aux formats employés.

Article 21 :

Chaque producteur ne peut introduire que cinq films par an.

Article 22 :

Sont reconnus comme belges d'expression française au sens de l'article 20, 2°, les films qui répondent aux conditions suivantes :

1° avoir été réalisés en version originale française; ils peuvent néanmoins comporter une part de dialogues en d'autres langues, cette part ne pouvant excéder le quart de la durée totale du film, sauf dérogation accordée par le Ministre pour les longs métrages;

2° avoir bénéficié d'une aide sélective à la production émanant de la Communauté française de Belgique; en cas d'aide conjointe de la Communauté française et de la Communauté flamande, l'aide de la Communauté française devra avoir été prépondérante;

3° au cas où il n'y a pas eu d'aide sélective, les films sont reconnus comme belges s'ils ont été coproduits conformément aux accords internationaux en vigueur ou s'ils réunissent au moins dix points attribués selon les critères suivants :

a) trois points sont attribués au film dont le réalisateur est belge d'expression française;

b) deux points sont attribués au film dont le rôle principal est tenu par un acteur belge d'expression française;

c) deux points sont attribués au film dont le producteur délégué est belge d'expression française;

d) un point est attribué au film dont le scénario est une adaptation d'une oeuvre écrite par un auteur se rattachant aux lettres belges de langue française;

e) un point est attribué au film dont le scénariste est belge d'expression française;

f) un point est attribué au film dont le compositeur de musique est belge d'expression française;

g) un point est attribué au film dont le directeur de la photographie est belge d'expression française;

h) un point est attribué au film dont l'ingénieur du son est belge d'expression française;

i) un point est attribué au film dont le chef décorateur est belge d'expression française;

j) un point est attribué au film dont le chef monteur est belge d'expression française;

4° 50 % au moins des émoluments et des frais remboursables payés à l'ensemble des personnes qui ont prêté une collaboration intellectuelle, artistique ou technique à la réalisation du film doivent l'être à des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne.

Un certificat de nationalité belge valant attestation auprès des autorités compétentes des Etats membres de l'Union européenne peut être délivré en application de l'article 11 de la directive du 15 octobre 1963 du Conseil de la C.E.E. et aux conditions prévues par cette directive.

CHAPITRE II : LA SUBVENTION A LA DIFFUSION

Article 23 :

La subvention à la diffusion ne peut dépasser, en aucun cas, le coût du film. Elle est plafonnée à un montant de 2,7 millions par court métrage et, s'il s'agit d'une coproduction, à l'apport du coproducteur belge.

Article 24 :

§ 1er. La subvention est versée sous forme de primes.

§ 2. Donne droit à la prime, la projection d'un film reconnu comme belge d'expression française au sens de l'article 20, 2° qui fait partie d'un programme complet projeté dans une salle cinématographique publique.

Par programme complet, il faut entendre un programme de cinéma composé d'un film de long métrage accompagné d'un court métrage.

Par dérogation à l'alinéa précédent, le programme complet peut être composé de sept courts métrages au moins et de douze courts métrages au plus.

§ 3. La prime est fixée à un montant équivalent :

1° pour les films de long métrage, c'est-à-dire pour les films de 1.600 mètres et plus, à 15 ou 25 % du montant de la recette brute;

2° pour les films de court métrage, c'est-à-dire pour des films de plus de 160 mètres, à 2 ou 5 % du montant de la recette brute s'il s'agit d'un documentaire, à 3 ou 7 % du montant de la recette brute s'il s'agit d'un court métrage de fiction et à 4 ou 8 % du montant de la recette brute s'il s'agit d'un court métrage d'animation complète.

Par dérogation au § 3, 2°, s'il s'agit d'un court métrage d'animation complète, la longueur minimale est de 120 mètres.

Par recette brute, il faut entendre la recette produite par le programme dont le film fait partie.

Article 25 :

Le Ministre fixe les pourcentages visés à l'article 23, suivant la qualité du film, après avoir pris l'avis de la Commission du Film visée à l'article 31.

Article 26 :

§ 1er. Sous peine d'irrecevabilité, les demandes de primes doivent être introduites par trimestre dans les trois mois qui suivent la fin de chaque trimestre.

Ces dispositions sont applicables aux films alors même qu'ils n'ont pas encore été soumis à la Commission du Film visée à l'article 31.

§ 2. Il appartient aux producteurs ou distributeurs d'approvisionner l'exploitant de salles en bordereaux, disponibles auprès du Centre du cinéma et de l'audiovisuel, sur lesquels l'exploitant déclarera, dans les 8 jours suivant la dernière projection hebdomadaire, la recette brute réalisée au cours des séances où il a projeté un film reconnu comme belge d'expression française. Il transmettra l'original du document au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et une copie au Ministère des Finances.

Il en conservera une copie jusqu'au 31 décembre de l'année suivante et en délivrera trois autres aux producteurs ou aux distributeurs. Le producteur joindra l'une d'elle à sa demande de prime trimestrielle qui se présentera comme un relevé, ventilé par cinéma, des recettes brutes réunies par ses films au cours du trimestre. Cette demande est datée et signée et portera la mention "certifiée sincère et véritable à la somme de ..." suivie du montant total de la prime trimestrielle en toute lettre.

La demande de prime doit être établie en quatre exemplaires et être accompagnée d'un exemplaire des bordereaux. Les bordereaux doivent être datés et signés. Ils ne peuvent être raturés.

§ 3. *Toute déclaration frauduleuse entraînera la déchéance de la demande de prime pour le film qui en a fait l'objet, sans préjudice de l'application des sanctions pénales.*

En outre, le Ministre peut, par décision motivée, retirer pour l'avenir le bénéfice des subventions au producteur qui aurait fait des déclarations fausses.

Avant de prendre sa décision, le Ministre notifie à l'intéressé les faits qui peuvent justifier le retrait de subventions.

Dans les quinze jours à dater de cette notification, l'intéressé peut faire parvenir au Ministre une note justificative.

Dès l'expiration du délai visé à l'alinéa précédent, le Ministre peut prendre la décision de retrait.

Article 27 :

Sont seules prises en considération pour le calcul de la prime, les projections postérieures à la date de l'introduction de la demande de reconnaissance du film comme production belge d'expression française.

L'attribution des primes a lieu à la fin de l'exercice budgétaire.

Les projections effectuées plus de cinq ans après la première sortie en distribution commerciale du film, cessent de donner lieu à l'attribution de primes.

CHAPITRE III : LA PRIME A LA QUALITE

Article 28 :

En plus de la subvention à la diffusion visée à l'article 24, les films de court métrage reconnus comme belge d'expression française, au sens de l'article 20, 2°, peuvent bénéficier d'une prime à la qualité dans les cas où des crédits budgétaires le permettent, conformément à l'article 36, 2ème alinéa.

La prime est fixée à un montant de 250.000 FB, 500.000 FB ou 1.000.000 FB.

Article 29 :

Le Ministre fixe le montant de la prime visée à l'article précédent après avoir pris l'avis de la Commission du Film visée à l'article 31.

Par exercice budgétaire, il peut y avoir au maximum 10 primes d'un montant de 250.000 FB, 5 primes d'un montant de 500.000 FB et 5 primes d'un montant de 1.000.000 FB.

Article 30 :

Les primes à la qualité sont réparties entre le réalisateur et le producteur à raison de 40 % pour le premier et de 60 % pour le second.

CHAPITRE IV : LA COMMISSION DU FILM**Article 31 :**

Il est institué une Commission du Film composée :

1° d'un Président et un Président suppléant, nommés parmi le personnel du Centre du cinéma et de l'audiovisuel;

2° de quatre membres effectifs et quatre membres suppléants représentant le secteur audiovisuel;

3° de trois membres effectifs et trois membres suppléants nommés au sein du personnel du Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Les Présidents et les membres sont nommés par le Gouvernement pour une durée de quatre ans.

Tout membre qui quitte la Commission est remplacé dans les trois mois qui suivent. Le nouveau membre achève le mandat de son prédécesseur.

Tout membre effectif qui ne peut assister à une réunion avertit lui-même son suppléant.

Le Secrétariat de la Commission est assuré par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Article 32 :

La Commission du Film établit son règlement d'ordre intérieur.

Article 33 :

La Commission du Film donne son avis au Ministre dans les cas prévus aux articles 20, 24 et 28.

Article 34 :

Le Centre du cinéma et de l'audiovisuel délivre au producteur du film reconnu comme belge d'expression française une lettre d'identification indiquant le titre et le numéro d'ordre du film.

Cette lettre d'identification ou un duplicata de celle-ci doit accompagner toute copie du Film.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES**Article 35 :**

Les agents désignés par le Gouvernement de la Communauté française pour assurer l'application de l'arrêté ministériel du 17 novembre 1972 instaurant un registre public du film, sont également habilités à vérifier les déclarations introduites par les producteurs de films belges.

A cette fin, ils peuvent se faire produire toutes pièces, documents ou livres et rechercher tous renseignements utiles à l'accomplissement de leur mission auprès des producteurs de films et auprès des exploitants de salles.

Cette habilitation inclut, pour le service exerçant ce contrôle, le droit d'imposer à tout producteur belge sollicitant une prime de produire dans les locaux du Centre du cinéma et de l'audiovisuel les pièces comptables propres à clarifier la situation en cas de litige dans le calcul du montant d'une prime à charge de la Communauté française. La non présentation des pièces dans l'année budgétaire en cours sera considérée comme une renonciation, de la part du producteur, à la prime sollicitée.

Article 36 :

Les primes visées à l'article 24 sont allouées dans les limites des crédits budgétaires inscrits à cette fin au budget de la Communauté française. Un maximum de 40% des crédits sont réservés aux primes à la diffusion des films de long métrage.

Par exercice budgétaire, si les crédits réservés aux films de long métrage ne sont pas épuisés, le reliquat sera réservé pour le paiement proportionnel des primes à la qualité visées au chapitre III. Si les crédits réservés aux films de long métrage et aux primes à la qualité ne sont pas épuisés, le reliquat sera ajouté au quota destiné aux films de court métrage. Si les crédits réservés aux films de court métrage ne sont pas épuisés, le reliquat sera attribué au quota destiné aux films de long métrage et aux primes à la qualité.

Article 37 :

Tous les deux ans, à dater de l'entrée en vigueur du présent arrêté, la Commission prévue au chapitre IV présente au Ministre un rapport permettant d'évaluer l'octroi des subventions et des primes à la qualité. Ce rapport est soumis pour avis aux organisations professionnelles".

Article 11 :

L'article 27 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 est abrogé.

Article 12 :

Le Ministre qui a l'audiovisuel dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 4 avril 1995.

Par le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre de l'Education et de l'Audiovisuel,

Philippe MAHOUX.

**ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU FILM**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal du 22 juin 1967 tendant à promouvoir la culture cinématographique d'expression française tel que modifié par les arrêtés royaux des 17 février 1976 et 24 mars 1978 ainsi que par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 avril 1995;

Considérant la nécessité de nommer les membres de la Commission du Film suivant le titre II, chapitre IV, article 31 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 avril 1995;

ARRETE :

Article 1er :

La présidence de la Commission du Film est assurée par Monsieur Henry INGBERG, Administrateur général au Ministère de la Culture et des Affaires sociales, ou par son délégué.

Article 2 :

Sont nommés en qualité de membres de la Commission du Film pour une durée de quatre ans :

- En tant que représentants du Centre du cinéma et de l'audiovisuel :

Membres effectifs : Mr Henry INGBERG
Mr Serge MEURANT
Mme Marie-Hélène MASSIN
Mme Christiane DANO

Membres suppléants : Mme Paule CARAEL
Mr Emmanuel ROLAND
Mr Guy TRIFIN
Mr Claude LECLERCQ

- En tant que représentants du secteur privé de l'audiovisuel :

Membres effectifs : Mr Thierry ABEL
Mr Guy MORION
Mme Anouchka DEWARICHET
Mr Dimitri BALACHOFF

Membres suppléants : Mr John DELVILLE
Mr André HARVIE
Mr Marc GILLON
Mr Gérard RIVOALAN

Article 3 :

Le secrétariat de la Commission du Film est assuré par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Article 4 :

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 20 novembre 1995.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre-Présidente chargée de l'Audiovisuel,

Laurette ONKELINX

FILMS RECONNUS PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE EN 1995

1. Longs métrages de fiction

METISSE	Nomad Films	(B)
	Productions Lazenec	(F)
LE MOULIN DE DAUDET	A. Keytsman Productions	(B)
	Les Films du Séraphin	(B)
	Anna Films	(F)
	Uderzo Films	(I)
FARINELLI, IL CASTRATO	K2	(B)
	Stéphan Films	(F)
	M.G.	(I)
LA PARTIE D'ECHECS	Les Films de l'Etang	(B)
	Les Films des Tournelles	(F)
	CAB Productions	(CH)
BETWEEN THE DEVIL AND THE DEEP BLUE SEA	Man's Films	(B)
	Tchin Tchin Productions	(F)
	Mark Forstater	(GB)
LE NEZ AU VENT	Man's Films	(B)
	Les Productions Dussart	(F)
LOIN DES BARBARES	Prima Vista	(B)
	K L Productions	(F)
	Urania Films	(I)
HEY STRANGER	Sophimages	(B)
	Alert Film	(A)

2. Courts métrages d'Animation

LES EXPERIENCES DE GEDEON	Odec Kid Cartoons	(B)
UBU	MGV Production/Alexis Films/WIP	(B)
	DLH Côté court	(F)

PLAISIR CHAMPETRE	Les Films J.C. Maes	(B)
LE MUR	Les Films J.C. Maes	(B)
OUTAN	Gresse Films	(B)
CASAS	Gresse Films	(B)
LA PINCE A LINGE	Odec-Kid Cartoons	(B)
AM STRAM GRIPPE	Odec-Kid Cartoons	(B)
BABYROUSSA, THE BABIROUSSA	Pic Pic André Productions	(B)
LA CHAUSSURE ROUGE	Studio Kemp	(B)
LE BRIGAND DES TENEBRES	Studio Kemp	(B)
LA SOUPE SANS LARD	Studio Kemp	(B)

3. Court métrage - Documentaire

L'ILE NOIRE	Nota Bene / WIP	(B)
	Galatée Films	(F)

4. Courts métrages de Fiction

EPAVES	Mediadiffusion	(B)
MON PAPA D'AMERIQUE	Oeuvre-Sept	(B)
LE PETIT ROUGE	Alexis Films / MGV	(B)
THE MOTORCYCLE GIRL	To Do Today	(B)
LA DAME DANS LE TRAM	Nota Bene	(B)
TOUT AU BOUT DU TUNNEL	Eric Houyoux	(B)
REVES DE CHAT	Marc Levie Visuals	(B)
LE PENDULE DE MADAME FOUCAULT	Pandora Productions	(B)

BONJOUR	AJC	(B)
PAUL, UN PORTRAIT	AJC / Romulus	(B)
PROCESSION, ET CAETERA	AJC / WIP	(B)
CAISSE EXPRESS	AJC	(B)
HERMAN, LE GANGSTER	AJC / KS Productions	(B)
SHADOW BOXING	Saga Film / Let's go Productions	(B)
LEON G	Saga Film Gaia Films	(B) (F)
LE DOSSIER B	Saga Film / CBA / Cinemaker	(B)
LE COQ AU VIN	Saga Film	(B)
LUC ET MARIE, LE FILM	Artémis Productions Les Films de Mai Samsa Film	(B) (F) (L)
VROUM-VROUM	Les Films du Possible Skopia Films	(B) (F)
L'INNOCENCE INTERDITE	Vertigo P. Lauber	(B) (CH)
CAMION	Simple Production / Image Création	(B)
AUTOUR DU CERCLE	Michaël Asalouf	(B)
RIEN A SIGNALER	Médiadiffusion	(B)
SEUL AU SOMMET	Mona Lisa Films / Did Guibels	(B)
OMBRES ET LUMIERES	Prima Vista	(B)
LES ENFANTS MODELES	Prima Vista	(B)
LE METRO	Prima Vista / VGIK (Moscou)	(B)
LA MEPRISE	Alexis Films	(B)
CORRESPONDANCE	Polichinelle Productions Rio	(B) (F)

SEX O'CLOCK	Marc Levie Visuals	(B)
MY FAIR DOLLY	Marc Levie Visuals	(B)
LE REVE DE L'AUTRE	Salamambo	(B)
SCHERZI D'ANGELO	Alice in Wonderland	(B)
GBANGA-TITA	Productions du Sablier Abacaris Films	(B) (F)
BOB LE DEPLORABLE	Artémis Productions	(B)
MERCI CUPIDON	Courage mon amour Injam Production	(B) (F)
FLY LADY FLY	Marc Levie Visuals	(B)
NIGHT ANGELS	Marc Levie Visuals	(B)
POLICHINELLA	Marc Levie Visuals	(B)

CHAPITRE IV

**COPRODUCTIONS ENTRE LES PRODUCTEURS
INDEPENDANTS ET LES TELEVISIONS
(RTBF / RTL/TVI / Canal + Belgique)**

LES INVESTISSEMENTS DES TELEVISIONS DANS LA COPRODUCTION AVEC LES PRODUCTEURS INDEPENDANTS

1. Convention entre la RTBF, les associations professionnelles et la Communauté française

Une convention a été signée le 2 mars 1994 entre le Ministre en charge de l'Audiovisuel, Philippe Mahoux, l'Administrateur Général de la RTBF, Jean-Louis Stalport, et les associations professionnelles intervenant dans la production indépendante (PROSPERE, UPFF, UPPT).

Le Ministre avait inscrit, dès 1993 un crédit particulier de 49 millions versé au "fonds de création cinématographique et audiovisuelle", destiné exclusivement à stimuler la coproduction d'oeuvres audiovisuelles entre les producteurs indépendants et la RTBF. Le même montant a été réinscrit aux budgets 1994 et 1995.

Cette somme, liquidée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, doit servir à la coproduction d'oeuvres audiovisuelles dans les genres suivants : fictions cinéma, téléfilms, séries, documentaires et animations.

Le choix des projets est laissé à la RTBF, sous la forme d'un droit de tirage.

Cette somme ne peut en aucun cas être affectée à l'achat des droits de diffusion.

Elle s'ajoute aux apports en liquidités de la RTBF fixés annuellement dans les coproductions d'oeuvres audiovisuelles avec les producteurs indépendants assumant la production déléguée ou exécutive. Le montant pour 1995 a été de 41 millions.

Un Comité d'accompagnement - créé dès la signature de la convention et constitué de représentants de l'Administration de l'Audiovisuel, de la RTBF, de la Commission de Sélection des films, et des associations professionnelles signataires de la convention - a régulièrement procédé à l'évaluation de l'application de la Convention. Il s'est attaché à élaborer de nouvelles perspectives à la lumière des résultats obtenus. Il s'est réuni 4 fois en 1995.

La cellule technique fonctionnant dans le cadre de l'Administration de l'Audiovisuel a procédé à l'établissement et à l'exécution des contrats passés entre la Communauté française et les producteurs indépendants dans le cadre du Fonds spécial, à la suite de l'exercice, par la chaîne, de son droit de tirage.

Pour 1993, le budget de 49 millions était réparti comme suit :

- a) 30 millionsFB pour la coproduction d'au moins 3 films de fiction cinématographique, avec un droit de tirage maximum de 15 millions par film;
- b) 6 millions pour les documentaires (2 millions maximum par projet);
- c) 13 millions pour des oeuvres télévisuelles de fiction (série, téléfilm et animation).

Pour 1994, le budget était réparti comme suit :

- a) 8 millions pour les animations de télévision;
- b) 13,5 millions pour les documentaires;
- c) 19,5 millions pour les fictions cinématographiques.
- d) 8 millions pour les téléfilms

Pour 1995, le budget est réparti comme suit :

- a) 21,5 millions pour les longs métrages;
- b) 11 millions pour les documentaires;
- c) 16,5 millions pour les téléfilms et les animations de télévision.

Pour 1996, la répartition du Fonds Spécial, proposée par la RTBF, se répartirait comme suit :

- a) Longs métrages : 17 millions FB
- b) Téléfilms et animations de télévision : 21 millions FB
- c) Documentaires : 11 millions FB

RECAPITULATIF DES MONTANTS ENGAGES
DANS LE CADRE DU FONDS SPECIAL
RTBF/CFB/PRODUCTEURS INDEPENDANTS AU 31/12/1995

1994

Longs métrages	19,5
Téléfilms / Séries	8
Animations TV	8
Documentaires	13,5

TOTAL : 49

1995

Longs métrages	2
Téléfilms / Séries / Animations TV	7,6
Documentaires	1,3545

TOTAL : 10,9545

LONGS METRAGES 1994

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
Un divan à New York	Paradise Films	3.500.000,-
Between the devil and the deep blue sea (LI)	Man's Films	1.000.000,-
La Sicilia	Entre chien et loup	3.500.000,-
Les aveux de l'innocent	Sophimages	3.000.000,-
La promesse	Les Films du Fleuve	3.000.000,-
Salut cousin	Artémis Production	3.000.000,-
Regarde-moi	Les Films du Possible	500.000,-
Clara Schumann	Lamy Films	500.000,-
Alice	Saga Film	500.000,-
Mohamlet	Luna Films	500.000,-
M et P	Saga Film	500.000,-
	TOTAL :	19.500.000,-

TELEFILM SERIES 1994

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
Le Rif (La balade des jumeaux)	Odec Kid Cartoons	4.000.000,-
Les maîtres de l'orge (1ère tranche)	Aligator	4.000.000,-
	<u>TOTAL :</u>	8.000.000,-

ANIMATIONS TV 1994

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
Zoo Cup	Aligator	2.000.000,-
Carland Cross	Odec Kid Cartoons	6.000.000,-
	<u>TOTAL :</u>	8.000.000,-

DOCUMENTAIRES 1994

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
Les Grandes Dames du Strip-tease	Sofidoc	500.000,-
Le rêve de Gabriel	Saga Film	1.500.000,-
Mercator (De Mercator aux satellites)	Parallèle Production	600.000,-
Une République devenue folle	Simple Production	600.000,-
La tête aux murs	Les Films du Tournesol	600.000,-
La Mémoire revisitée	Dérives	1.380.500,-
Marcel Moreau	Kamalalam	775.000,-
Paradis des Autres	Images Création	900.000,-
Diluvio	Blue Art	500.000,-
Ngendahayo	Morgane Films	750.000,-
Scénarios pour un cinéma du 2ème siècle (100 ans de cinéma)	Dérives	1.249.000,-
Femmes-Machines	Films de la Passerelle	1.250.000,-
Radioscopie d'un hôpital africain	Films de la Passerelle	500.000,-
Les sauveurs de cloches	JFB Productions	400.000,-
Les Tzotzils dans la rébellion zapatiste	Zéno Films	300.000,-
Baka	Productions du Sablier	600.000,-
Le Rendez-vous de Szentendre	Salamambo	500.000,-
La famille Béric (1ère tranche)	Robert Bury et associés	595.500,-
	<u>TOTAL :</u>	13.500.000,-

LONGS METRAGES 1995

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
Kirikou et la sorcière (compl.)	Odec Kid Cartoons	2.000.000,-
	<u>TOTAL :</u>	<u>2.000.000,-</u>

TELEFILM SERIES 1995

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
Les maîtres de l'orge (2ème tranche)	Aligator	4.000.000,-
Maria, fille des Flandres	Prima Vista	1.800.000,-
Sage comme une image	K 2	1.800.000,-
	<u>TOTAL :</u>	7.600.000,-

DOCUMENTAIRES 1995

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
La famille Béric (2ème tranche)	Robert Bury et associés	604.500,-
L'histoire de Bayram ...	Films du Tournesol	300.000,-
Autour de la mort d'un cochon	Paradise Films	450.000,-
	<u>TOTAL :</u>	1.354.500,-

2. Protocole d'accord entre RTL/TVI, les associations professionnelles et la Communauté française

Le 17 août 1994 était signé un protocole d'accord entre le Ministre en charge de l'audiovisuel, la chaîne privée TVI et les associations professionnelles intervenant dans la production indépendante (UPFF, UPPT et PROSPERE).

Ce protocole fixe les modalités effectives de concrétisation des engagements de TVI, destinés à stimuler le secteur de la production indépendante dans la Communauté française de Belgique.

L'investissement de la chaîne est réparti en deux volets. D'une part, des apports en coproduction avec des producteurs indépendants, d'un montant fixé à 49 millions pour 1993 (1,6% du chiffre d'affaires publicitaire de RTL/TVI) et à un pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire de TVI de respectivement 1,6% en 1994, 1,8% en 1995, 2% en 1996 et 2,2% en 1997. D'autre part, des apports en commandes de programmes de télévision confiées à des producteurs indépendants pour un montant annuel de 40 millions de francs.

En ce qui concerne le premier volet relatif aux **coproductions**, les montants sont versés par TVI en deux tranches au fonds cinématographique et audiovisuel. TVI peut toutefois déduire de ces montants à verser, les engagements financiers pris directement dans des accords de coproduction avec des producteurs indépendants, pour autant que ceux-ci aient été admis par la cellule technique de l'administration et par le comité d'accompagnement du protocole d'accord.

Les montants versés par RTL/TVI au fonds, déduction faite des engagements directs dans des coproductions, sont affectés par la chaîne, qui dispose d'un droit de tirage, à des projets qu'elle retient. Les montants concernés ne peuvent être affectés à des achats de droits de diffusion. Le coproducteur doit être un producteur indépendant, chargé de la production déléguée.

En ce qui concerne le second volet relatif aux **commandes de programmes**, il s'agit de programmes de télévision dont les commandes sont confiées à des producteurs indépendants, chargés de la production déléguée ou au moins exécutive. RTL/TVI s'est engagé à lancer des appels d'offres à cette fin. Un maximum de 50% de l'engagement en commandes de programmes peut être constitué par la mise à disposition d'infrastructures et de prestations techniques de TVI, pour autant que les devis de TVI soient égaux ou inférieurs à ceux d'autres prestataires de services.

La cellule technique fonctionnant dans le cadre de l'administration de l'audiovisuel procède à l'examen des différents dossiers soumis par la chaîne et fait rapport au Comité d'accompagnement du protocole d'accord.

Ce Comité d'accompagnement du protocole d'accord réunit les représentants de l'administration de l'audiovisuel, de la Commission de sélection des films, des associations professionnelles signataires et de RTL/TVI.

Il a notamment pour rôle d'évaluer et de contrôler l'application du protocole d'accord, d'élaborer de nouvelles perspectives à la lumière des résultats obtenus, de fixer la répartition des montants par genres de productions.

Pour l'année 1995, TVI a déclaré les engagements suivants :

COPRODUCTIONS

L'engagement total à rencontrer par TVI s'élève à 63.840.072 FB, résultant du montant de base 1995 de 60.931.936 FB (1,8% du chiffre d'affaires 1994) et du report d'un montant 1994 non engagé de 2.908.136 FB.

<u>TITRES</u>	<u>PRODUCTEURS</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u> <u>TVI</u>
La belle époque	Parallèles Productions	3.838.672,-
Le huitième jour	Home Made Films	15.000.000,-
Y a pas de lézard	Art et Cinéma	20.000.000,-
Affaires de famille	Talent Factory	25.001.400,- (*)
<u>TOTAL :</u>		63.840.072,-

Ces engagements ont été admis par la cellule technique et le comité d'accompagnement du protocole d'accord.

(*) Un excédent d'engagement de TVI sur ce projet de soap s'élève à 7.926.600 FB. Sa valorisation éventuelle est soumise au Comité d'accompagnement.

COMMANDES DE PROGRAMMES

L'engagement total à rencontrer par TVI s'élève à 40.000.000 FB.

<u>TITRES</u>	<u>PRODUCTEURS</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u> <u>TVI</u>
Mediapub	Key News	3.978.000,-
Main à la patte	E. Motions	21.264.000,-
		156.400,-
Tele Kwinto	B.I.P.	18.224.802,-
Miroir	Grandes Productions	1.200.000,-
Saveurs	UNICAP	3.392.000,-
<u>TOTAL :</u>		48.215.202,-

L'éligibilité de ces engagements doit encore faire l'objet d'une décision du Comité d'accompagnement.

3. Canal + Belgique

Une convention a été signée le 3 février 1989 entre l'Exécutif de la Communauté française et la chaîne Canal + Belgique pour l'exploitation de services de télévision payants en Communauté française.

Une convention complémentaire a été conclue à la même date entre l'Exécutif de la Communauté française et la chaîne Canal + France. Elle garantit la bonne exécution de la convention avec Canal + Belgique, pour la promotion de la production audiovisuelle en Communauté française.

Par cette dernière, Canal + France s'est engagée à soutenir la production audiovisuelle et cinématographique en Communauté française, par des interventions en coproduction.

Un avenant à cette dernière convention a élargi ce type d'intervention aux préachats.

Pour l'année 1995, voici l'inventaire des productions qui ont été préachetées par Canal + France. Les montants mentionnés couvrent les engagements globaux de Canal + en préachat dans les coproductions. Les montants éligibles à la convention en fonction de la part belge seront disponibles ultérieurement.

Remarque : les montants ci-après sont en francs français.

LONGS METRAGES

Les aveux de l'Innocent	4	MF
Producteur belge : Sophimages		
Réalisateur : J.P. Ameris		
Salut Cousin	4	MF
Producteur belge : Artémis Productions		
Réalisateur : Merzak Allouache		
La Promesse	1,5	MF
Producteur belge : Les Films du Fleuve		
Réalisateur : Luc et Jean-Pierre Dardenne		
Le nain rouge	3,5	MF
Producteur belge : AA Les Films Belges		
Réalisateur : Yvan Le Moine		
La Sicilia	1,5	MF
Producteur belge : Kladaradatsch		
Réalisateur : Luc Pien		
Bye Bye	0,5	MF
Producteur belge : CMC		
Réalisateur : Karim Dridi		

La Petite Musique de Louis Producteur belge : Saga Film Réalisateur : Anne-Marie Etienne	4	MF
C'est la Tangente que je préfère Producteur belge : Banana Films Réalisateur : Charlotte Silvera	4	MF
Les 1001 Recettes de Mr Ichac Producteur belge : Compagnie Méditerranéenne du Cinéma Réalisateur : Nana Djordjadze	3	MF
XY Producteur belge : Multimédia Réalisateur : Jean-Paul Lilientfeld	6	MF
Vite Strozzate Producteur belge : K2 SA Réalisateur : Ricky Tognazzi	4,5	MF
Typhon Producteur belge : Réalisateur : Pierre Schoendoerffer	2	MF

ANIMATION

Carland Cross Producteur belge : Odec Kid Cartoons Réalisateur : Michel Pillyzer et Raymond Burlet	3,12	MF
Chienne de vie Producteur belge : Pils Films Réalisateur : Picha	3,12	MF

DOCUMENTAIRES

Les Grandes Dames du Strip-Tease Producteur belge : Sofidoc Réalisateur : Françoise Levie	0,25	MF
--	------	----

TELEFILMS

Folle de Moi

Producteur belge : Art et Cinéma

Réalisateur : Pierre Joassin

2 MF

La Belle Epoque

Producteur belge : Parallèles

Réalisateur : Gavin Millar

5 MF

**Les Hommes et les Femmes sont faits pour vivre
heureux mais pas ensemble**

Producteur belge : Delos Productions

Réalisateur : Philippe de Broca

3,5 MF

Soit un total de 55,49 MF (344 MFB), avant calcul du montant éligible aux termes de la convention.

CHAPITRE V

PROMOTION

LA PROMOTION

Rappel du cadre des aides appliquées depuis 1993.

Festivals 1ère catégorie : Berlin - Cannes - Venise - San Sébastian et Montréal

- A. a) Les films majoritaires de long métrage qui sont sélectionnés - soit en sélection officielle, soit dans une section annexe (officielle également) - peuvent obtenir une aide sur base d'un budget de promotion (affiches, photos, dossiers de presse, fiche technique), sauf copies.
Pour les copies sous-titrées et les déplacements nécessaires, le producteur doit s'adresser au CGRI.
- b) Si le film n'est pas en compétition ni dans une autre section officielle, il est possible d'obtenir une intervention moindre : pour une page ou une partie de page de publicité, par exemple.

B. Pour les films minoritaires

A priori c'est au producteur majoritaire étranger de supporter la promotion de son film.

Nous acceptons cependant d'afficher au stand WBI du matériel de promotion et d'intégrer ces films dans notre catalogue (cfr Unifrance).

Cas d'espèce :

- a) lorsque le film minoritaire est d'un réalisateur belge ("L'année de l'éveil", "Nuit et jour", "D'Est", "Farinelli") :

Il reste indispensable pour affirmer la présence de notre participation financière et culturelle d'investir dans la promotion du film lors de sa sélection en Festival 1ère catégorie.

L'appui financier sera proportionnel à notre présence dans la coproduction et tiendra compte des apports belges (techniques et culturels) ainsi que de la qualité du film. Chaque cas fera l'objet d'une évaluation par la cellule "promotion".

Le producteur ne peut introduire qu'une seule demande pour un ou plusieurs festivals.

Cependant un même film peut recevoir une aide aux festivals (aide au producteur) et à la sortie salles (aide au distributeur).

Courts métrages

Seuls sont pris en considération, les courts métrages sélectionnés en compétition dans des Festivals de 1ère catégorie généralistes ou courts métrages spécialisés.

ORGANISATION DE PREMIERES EN BELGIQUE (FESTIVALS OU SALLE) ET SORTIE EN SALLES COMMERCIALES DE LONGS METRAGES
--

a) Pour les films majoritaires

Certains de ces films n'étant pas destinés aux festivals mais plutôt aux circuits des salles commerciales, il convient de leur donner le coup de pouce indispensable pour le démarrage en organisant plusieurs premières et d'autres visions en circuits scolaires et culturels, comme ce fut le cas (avec succès) pour "Marie".

La demande d'intervention doit émaner du distributeur et la somme lui sera attribuée sur un budget dans lequel apparaît son propre apport : nombre de salles et de copies, frais pris en charge.

N.B. :

1. Il est rappelé que la Direction de l'Audiovisuel intervient par ailleurs, chaque année pour un montant de \pm 1 million FB dans l'envoi des copies sélectionnées par les festivals en Belgique et à l'étranger.
2. Elle organise également des réceptions dans le cadre de festivals en Belgique et à l'étranger à l'occasion de la sélection de films pour un montant de \pm 2 millions FB par année (Berlin, Cannes, Bruxelles, Namur, Gand,...).
3. Une présence sur les Marchés des Festivals (Berlin, Cannes, Montréal) est assurée afin de poursuivre les contacts avec les Festivals et institutions étrangères.
4. La cellule de promotion est composée de 3 membres de la Direction de l'Audiovisuel :
Mme Christiane Dano
Mme Marie-Hélène Massin
Mr Claude Leclercq

A titre d'exemples, les aides apportées à des productions de longs métrages aidés par la Communauté française en 1995 :

Hey Stranger	de Peter WODITSCH 460.000 FB aide à la promotion (Festival de Namur) 300.000 FB aide à la distribution (U.I.P.)
Un bruit qui rend fou	de Alain ROBBE-GRILLET et Dimitri DE CLERCQ 650.000 FB aide à la promotion (Festival de Berlin) 300.000 FB aide à la distribution (U.I.P.)
Li	de Marion HÄNSEL 650.000 FB aide à la promotion (Festival de Cannes) 400.000 FB aide à la distribution (Cinélibre)
Le nez au vent	de Dominique GUERRIER 200.000 FB aide à la distribution (Cinélibre)
Loin des barbares	de Liria BEGEJA 120.000 FB aide à la distribution (Festival de Bruxelles)
Bye Bye	de Karim DRIDI 120.000 FB aide à la distribution (Cinélibre)
Conte des trois diamants	de Michel KHLEIFI 500.000 FB aide à la promotion (Festival de Cannes - Quinzaine) 400.000 FB aide à la distribution (CNC - Claude Diouri)

WALLONIE BRUXELLES IMAGES

Wallonie Bruxelles Images est essentiellement un outil de **service** et de **promotion** de la Communauté française qui, d'une part, organise la présence de la production audiovisuelle francophone sur les marchés internationaux et, d'autre part, assure l'information professionnelle et le conseil pour les contacts avec les différents partenaires de la production et de la diffusion.

Sur les marchés et dans les festivals internationaux, W.B.I. réunit sous un seul label et une ombrelle commune les professionnels de la Communauté française de Belgique et met à leur disposition une structure d'accueil, des cabines de visionnement, le service conseil et la publicité générale.

Durant cette année 1995, WBI a participé aux manifestations suivantes :

Festival de Rotterdam (sans stand)
 Marché Millia à Cannes (sans stand)
 Marché du Festival de Berlin (avec stand)
 MIPTV à Cannes (avec stand)
 Marché du Festival de Cannes (avec stand)
 Festival d'Annecy (sans stand)
 Sunny Side of the Docs à Marseille (avec stand)
 MIPCOM à Cannes (avec stand)
 Festival de Montréal (sans stand)
 Festival de Toronto (sans stand)
 Marché MIPASIA à Hong-Kong (sans stand)
 Marché Mifed (sans stand)

Contact :

Rudi Barnet - Juliette Duret
 Wallonie Bruxelles Images (WBI)
 Boulevard A. Max, 13 (Bte 6)
 1000 BRUXELLES
Tél. : 02/223.23.04
Fax : 02/218.34.24

CHAPITRE VI

**ATELIERS DE PRODUCTION
ET ATELIERS D'ACCUEIL**

LES ATELIERS DE PRODUCTION ET LES ATELIERS D'ACCUEIL

Afin d'élargir le système des aides à la production accordées sur recommandation de la Commission de Sélection, la Communauté française s'est orientée depuis une dizaine d'années vers une formule complémentaire : la reconnaissance d'ateliers de production qui bénéficient de subventions. Ceux-ci ont contribué à créer une production cinématographique belge francophone reconnue sur le plan international. Initialement, les ateliers étaient liés à la Communauté française par des conventions périodiques dont le programme visait l'encadrement et la valorisation des aides aux produits télévisuels et cinématographiques, commerciaux ou non.

Depuis le 26 juillet 1990, les règles de reconnaissance des ateliers sont fixées dans un arrêté de l'Exécutif.

Le texte fait la distinction entre les deux principaux types d'ateliers :

- d'une part les ateliers de production qui réalisent et produisent des oeuvres de création : ces structures indépendantes se consacrent en priorité à la réalisation de projets propres et décident elles-mêmes de la part de ressources qu'elles y affectent; c'est le cas notamment de Dérives, de Graphoui, du Centre de Ressources Vidéo (ex Vidéobus), de l'Atelier Jeunes Cinéastes (AJC), d'Alfred et du Gsara;
- d'autre part, les ateliers d'accueil qui sont chargés de favoriser la réalisation, la production et la diffusion d'oeuvres de création.

Le Ministre ne peut agréer que deux ateliers d'accueil, l'un en Région bilingue de Bruxelles-Capitale et l'autre en Région de langue française : actuellement, il s'agit du Centre bruxellois de l'Audiovisuel (CBA) et de Wallonie Image Productions (WIP).

Pour être agréés, les ateliers de production et les ateliers d'accueil doivent notamment :

- * promouvoir la recherche et l'expérimentation sur le plan technique et esthétique, valoriser l'originalité et l'authenticité des sujets, valoriser la création aussi bien dans l'écriture que dans la réalisation;
- * privilégier les premières oeuvres des auteurs, pour au moins 40% de la production ou de la coproduction ayant fait l'objet d'une intervention directe ou indirecte de la Communauté française.
- * valoriser et développer le patrimoine culturel de la Communauté française.

En outre, les ateliers de production et les ateliers d'accueil doivent conclure des accords de coproduction, de cofinancement ou de diffusion avec la RTBF, les chaînes de service public étrangères et les chaînes de télévision conventionnées avec la Communauté française, ainsi qu'avec le secteur associatif et institutionnel.

Pour être agréé, un atelier d'accueil doit, en outre, consacrer au moins 65% de sa subvention à l'ensemble de ses activités de production, de promotion et de diffusion de films ou de vidéogrammes; les 35% restants sont réservés aux frais inhérents au personnel et à la gestion.

SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ATELIERS PAR LE CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL EN 1995

a) Ateliers d'écoles

Atelier de l'INSAS	:	2.964.000 FB
Atelier de l'IAD	:	2.964.000 FB
Atelier de la Cambre	:	807.000 FB

b) Structures d'accueil

Centre bruxellois de l'Audiovisuel	:	7.583.250 FB
Wallonie Image Productions	:	7.583.250 FB

c) Ateliers de production

Collectif Dérives	:	2.800.000 FB
Atelier Graphoui	:	2.000.000 FB
Atelier Alfred	:	1.700.000 FB
Atelier Jeunes Cinéastes	:	1.600.000 FB
Centre Vidéo de Bruxelles	:	2.300.000 FB
Gsara	:	1.500.000 FB

TOTAL : 38.801.500 FB

En plus de ces subventions, les ateliers reçoivent, en prêt, du matériel acheté par la Communauté française.

Un bilan des activités des Ateliers a été présenté, en novembre 1995, dans le cadre du Festival "Filmer à tout prix".

ANNEXES

- **Guide technique :**
 - Documents à fournir, barèmes d'aide, fonctionnement de la Cellule technique**
- **Productions aidées par la Communauté française de Belgique**
- **Prix**
- **Tableau comparatif des liquidations de 1990 à 1995 par catégorie de projets**
- **Résultats économiques des productions**

DOCUMENTS A FOURNIR**Rappel des documents à fournir à l'introduction d'une demande d'aide**

- Note d'intention d'auteur(s);
- Traitement du scénario;
- Continuité dialoguée;
- Fiche n°1 - Responsable(s) et aide(s) demandée(s) :
- Fiche n°2 - Généralités :
 - 1 - Producteur délégué
 - 2 - Coproducteur(s)
 - 3 - Producteur exécutif
 - 4 - Réalisateur
 - 5 - Support et format
 - 6 - Lieux et nombre de jours de tournage
 - 7 - Laboratoire image
 - 8 - Montage
 - 9 - Studio sonorisation
 - 10 - Statuts de la société;
- Fiche n°3 - Techniciens (postes, noms, nationalité);
- Fiche n°4 - Interprètes (rôles principaux, secondaires, figuration);
- Fiche n°5 - Devis récapitulatif;
- Fiche n°5 bis - Devis détaillé;
- Fiche n°6 - Plan de financement.
- Coordonnées bancaires

Remarque : le formulaire type est disponible à l'Administration.

BAREMES D'AIDES

1. A la production de courts métrages

1.700.000 BEF	pour les CM/fiction en 35mm
1.500.000 BEF	pour les CM/fiction en 16mm
2.000.000 BEF	pour les CM d'animation

2. A la production de longs métrages de fiction

a) Productions majoritaires :

- 25 millions constituent l'aide maximale
- 15 millions constituent l'aide maximale pour les premières oeuvres dont le réalisateur est belge.

b) Productions minoritaires :

- 6 millions constituent l'aide maximale pour des coproductions minoritaires belges dont le réalisateur est étranger.

3. A la production de produits télévisuels

- Aide équivalant à 25% maximum de la part belge au budget de production;
- Aide équivalant à 33% maximum de la part belge au budget de production lorsque ce budget est inférieur à 5 millions FB.

4. Aide à l'écriture d'un long métrage de fiction ou d'un téléfilm

- Aide de base : 500.000 BEF maximum pour 6 mois de travail;
- Aides supplémentaires : - pour la scénarisation
 - droits d'adaptation (frais d'option)
 - documentation

Elles se déterminent sur devis.

FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE TECHNIQUE (Groupe d'agrément)

INTRODUCTION :

Tout projet de long métrage ou de film télévisuel fait l'objet d'un examen dont la finalité est de vérifier la viabilité technique et financière de ce projet : il s'agit de l'agrément.

A. Long métrage : la procédure comporte deux phases :

- 1) le projet ayant reçu une promesse d'aide de la Commission de Sélection est soumis, dans un délai de douze mois à dater de la notification de la décision ministérielle, au premier examen de la cellule technique, appelé agrément provisoire : y sont notamment examinés : les listes des responsables, des techniciens et interprètes pressentis, les devis et plan de financement provisoires, les lettres d'estimations chiffrées d'intervention des partenaires, les contrats-types des différentes équipes, les projets d'assurance.
 - * Si aucune modification majeure ne s'avère nécessaire, le projet ne doit pas repasser en Commission de Sélection et peut ensuite passer à l'agrément définitif.
 - * Si des modifications s'avèrent nécessaires le dossier doit repasser en Commission de Sélection pour confirmation de la promesse d'aide.

- 2) le projet peut alors être proposé à la cellule technique pour le deuxième examen appelé agrément définitif : toutes les données présentées comme provisoires lors du premier examen doivent être ici finalisées : essentiellement plan de financement et devis fermes, contrats des interprètes, techniciens, de coproduction et d'assurance signés. A l'issue de cet examen, si les données de production sont acceptées, il est procédé à la signature du contrat avec le producteur.

B. Projet télévisuel : la procédure d'examen dans le cadre d'un projet télévisuel peut ne comporter qu'une seule phase.

En plus des types de documents déjà cités, la cellule technique vérifie dans ce cas la participation d'une ou plusieurs chaînes de télévision parmi les partenaires, à hauteur de 15 (quinze) % minimum.

Le délai de présentation d'un projet télévisuel est également de douze mois à dater de la notification officielle de la promesse d'aide au producteur.

REMARQUES IMPORTANTES :

- 1) Dans les deux cas a et b, et au plus tard à la réception de la notification d'aide, le producteur est invité à fournir à l'Administration un relevé d'identité bancaire reprenant les coordonnées précises de la maison de production ainsi que le numéro de compte sur lequel devrait être liquidée l'aide accordée, après passage(s) de l'agrément.
- 2) De même, chaque producteur présentant un projet à l'agrément doit remettre à l'Administration une copie des derniers comptes annuels tels que déposés légalement au siège de la Banque Nationale de Belgique qui correspond au greffe du Tribunal de Commerce où l'entreprise de production est immatriculée.

De plus, pour ces entreprises commerciales ainsi que celles dont c'est le premier exercice, il est demandé une situation comptable (une copie de la balance des comptes de la comptabilité, du bilan et du compte de résultat) qui ne date pas de plus de trois mois au moment du dépôt du dossier au secrétariat de la Cellule technique.

En ce qui concerne les ASBL, une situation comptable de l'année écoulée accompagnée du Bilan est nécessaire à l'examen technique.

- 3) Enfin, il est souligné que les documents relatifs au passage de l'agrément définitif pour les longs métrages (dernières données techniques, artistiques et financières), tout comme ceux qui concernent les projets télévisuels, doivent être présentés à l'Administration de l'Audiovisuel au plus tard trente (30) jours avant le début des prises de vues.
- 4) Le producteur vient personnellement présenter son projet aux membres de la cellule technique. Le calendrier des réunions est fixé annuellement. L'ordre du jour détaillé est envoyé aux intéressés une dizaine de jours avant chaque réunion.

Renseignements complémentaires : Emmanuel ROLAND, Secrétariat de la
Cellule technique.

**PRODUCTIONS AIDEES PAR LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE
BELGIQUE**

**LONGS METRAGES PRODUITS AVEC L'AIDE DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE TERMINES**

En 1990

- Monsieur	Jean-Philippe Toussaint	(Les Films de l'Etang)
- Impasse de la Vignette	Anne-Marie Etienne	(Keytsman Production)
- Babylone	Manu Bonmariage	(Azimut Production)
- Cantique des Pierres	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- Boom Boom	Rosa Verges	(Lamy Films)
- Tumultes	Bertrand Van Effenterre	(Paradise Films)
- Babel (1ère partie)	Boris Lehman	(Paradise Films)
- La veillée	Samy Pavel	(Keytsman Production)
- Un type bien	Laurent Benegui	(Keytsman Production)
- Bandini	Dominique Deruddere	(Dusk Motion Picture)

En 1991

- Hors la vie	Maroun Bagdadi	(Lamy Films)
- Toto le héros	Jaco Van Dormael	(Iblis Films)
- Nuit et Jour	Chantal Akerman	(Paradise Films)
- Blanval	Michel Mees	(Zenab Films et RTBF)
- L'année de l'Eveil	Gérard Corbiau	(K2)
- Krapatchouk	Enrique Gabriel Lipschutz	(Keytsman Production)
- Sur la terre comme au ciel	Marion Hänsel	(Man's Films)
- Sans un cri	Jeanne Labrune	(Zenab Films)

En 1992

- Les sept péchés capitaux	Collectif de réalisation	(A.A. Les films belges)
- Pardon Cupidon	Marie Mandy	(Amazone Films)
- Abracadabra	Harry Cleven	(P.D.G. & Partners)
- Aline	Carole Laganière	(Cie Méditerranéenne du Cinéma)
- Parfois trop d'amour	Lucas Belvaux	(Films de la Drève)
- C'est arrivé près de chez vous	Rémy Belvaux, André Bonzel et Benoît Poelvoorde	(Artistes Anonymes)
- Babel (2ème partie)	Boris Lehman	(Dovfilms)
- La Sévillane	Jean-Philippe Toussaint	(Les Films de l'Etang)
- Daens	Stijn Coninx	(Favourite Films)
- Je pense à vous	Luc et Jean-Pierre Dardenne	(Dérives s.c.)

En 1993

- Marie	Marian Handwerker	(Saga Film)
- Just friends	Marc-Henri Wajnberg	(Wajnbrose)
- Le fils du requin	Agnès Merlet	(Saga Film)
- Faut-il aimer Mathilde ?	Edwin Bailey	(Paradise Films)
- Je m'appelle Victor	Guy Jacques	(PDG and Partners)
- L'instinct de l'ange	Richard Dembo	(Zénab)
- L'ordre du jour	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- Métisse	Mathieu Kassovitz	(Nomad Films)
- Le Moulin de Daudet	Samy Pavel	(Keystman Production)
- L'Escadron	Juliusz Macholski	(Keystman Production)
- Mina Tannenbaum	Martine Dugowson	(Les Films de l'Etang)

En 1994

- Taxandria	Raoul Servais	(Iblis Films)
- Farinelli	Gérard Corbiau	(K2)
- Dieu sait quoi	Jean-Daniel Pollet	(Film 18)
- Hey stranger	Peter Woditsch	(Sophimages)
- Le joueur de violon	Charlie Van Damme	(PDG & Partners)
- Loin des barbares	Liria Bégéja	(Prima Vista)
- La partie d'échecs	Yves Hanchar	(Les Films de l'Etang)
- Tango Tango	Frans Buyens	(Films Lyda)
- La vie sexuelle des belges	Jan Bucquoy	(Transatlantic Films)

En 1995

- A perte de vue	Emile Degelin	(Simple Production)
- Between the devil and the deep blue sea	Marion Hänsel	(Man's Films)
- Black Dju	Pol Cruchten	(Saga Film)
- Bye - Bye	Karim Dridi	(Cie Méditerranéenne du Cinéma)
- Conte des trois diamants	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- Ilheu de contenda	Léao Lopes	(Saga Film)
- Le nez au vent	Dominique Guerrier	(Man's Films)
- Made in Belgium	Paul Geens et Marc Lobet	(Salammo)
- Un bruit qui rend fou	Dimitri Declercq et Alain Robbe-Grillet	(Nomad Films)
- Un divan à New York	Chantal Akerman	(Paradise Films)
- T.G.M. ou Un été à la Goulette	Férid Boughedir	(Lamy Films)

COURTS METRAGES PRODUITS AVEC L'AIDE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE TERMINES

En 1990

- La mort d'un roi fou	G. Lejeune et Cl. Renard	
- Casino	G. Bauwens	(Banana Split)
- Portrait d'actrice	P. Iratni	(Films du Chatelain)
- Week-End	S. Carpiaux	(Banana Split)
- Le plongeur	B. Emsens	(Prima Vista)
- Petit conte nègre	T. Boriello	(AJC)
- Cambriole	L. Jaoui	(AJC)
- Zipo	Ch. Fraipont	(Ze Films)
- Téléphone sans film	J.L. Goossens et D. Verbeek	(Produktion Team)
- Les pierres du mal	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Les clous de Rosalie	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Les effaceurs	G. Frydman	(Alfred)
- Ainsi va l'amour	L. Van Keerbergen	(Fiction SC)
- Encolure 42	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Invidia	M. Gomez	(MGV)

En 1991

- Anton Webern	T. Knauff	(Productions du Sablier)
- Un peu de fièvre	C. Pazienna	(Qwazi Qwazi Films)
- Le jour du chat	A. Berliner	(A.J.C.)
- Erps Kwerps	J.C. Adelin	(Les Films de l'Etang)
- Demain est un autre jour	D. Catti	(Man's Films)
- Margot et le Génie	B. Thiriart	(F3)
- La nuit les poissons sont rouges	Zl. Rousseva	(Irezumi)
- Je t'aime comme un fou	Th. de Thier	(A.J.C.)
- Deux ramoneurs chez une cantatrice	Michel Cauléa	(A.J.C.)
- Pensées et visions d'une tête coupée	O. Smolders	(Scarabée)
- Eperdument oui	N. Borgeat	(A.J.C.)
- La philosophie dans le boudoir	O. Smolders	(Scarabée)
- La sensation	M. Poutte	(Qwazi Qwazi Films)
- Viva Belgica	F. Dumont	(A.J.C.)
- Sirène	H. Cleven	(A.J.C.)

En 1992

- La noyée de la roche noire	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Le Musée	B. Emsens	(Prima Vista)
- Superbia	M. Gomez	(M.G.V.)
- La découverte inattendue	F. Schuiten et B. Peeters	(Urbicande)
- Belles manières	Sisto Nigro	(Dérives)
- Grillages	J-R Hardy	(Essel Films)
- Heureux comme avec une femme	J. Finster	(Amafilm)
- Le rire de Simon	G. Lefèvre	(Saga Films)
- Café bleu	Th. Barbier	(A.J.C.)
- W.C.	Ph. Blasband	(Comme un essaim)
- Cerise	E. Visneyi	(Graphoui)
- Et voilà le travail	S. Olivier	(Comme un essaim)
- Le jardin d'Eden	J. Frey	(Le train des rêves)
- Le concert	S. Brunett	(Prima Vista)

En 1993

- Le voleur de cirque	S. Aubier et V. Patar	(Pic Pic André)
- Cave Canem	M. Rutsaert et A. Mortelmans	(Graphoui)
- Moï den O	M. Poutte	(Qwazi Qwazi Film)
- Ceux du hasard	A. Chandelle	(A.J.C.)
- La dame dans le tram	J-P Laroche	(Nota Bene)
- The motorcycle girl	S. Carpiaux	(To do Today)
- Bob le déplorable	F. Fonteyne	(Artémis Media)
- Le trieur	P. Boon et L. Brandenbourger	(Alexis Films)
- Rose	A. Berliner	(W.F.E.)
- Camion	T. Cheysson	(Simple Production)
- Le coq au vin	C. Reichert	(Saga Films)
- Correspondance	D. Wittorski	(Polichinelle)
- Balthazar	C. Fraipont	(Ze Films)
- De retour	G. Cioni	(Qwazi Qwazi Film)
- Mon papa d'Amérique	D. Hiquet	(Oeuvre 7)
- Pécheurs à cheval	M-A Roudil	(Qwazi Qwazi Film)
- Shadow Boxing	S. Streker	(Saga Film)
- Le rêve de l'autre	Nacho Carranza	(Salamambo)
- Gbanga-Tita	T. Knauff	(Productions du Sablier)

En 1994

- Le pendule de Madame Foucault	J-M Vervoort	(Pandora productions)
- Merci Cupidon	Abel et Gordon	(Courage mon amour)
- Centaur Blues	D. Hermans	(Banana Split)
- La méprise	P. Elhem	(Alexis Films)
- Bonjour	G. Malandrin	(A.J.C.)
- Léon G	A. Chandelle et J-F Schlicklin	(Saga Films)
- Ombres et Lumières	S. Brunett	(Prima Vista)
- Le petit rouge	M. Gomez	(Alexis Films & MGTV)
- Caisse express	T. de Thier	(A.J.C.)
- Etrangetés du soir	C. Montondo	(Lux Fugit Film)
- L'insaisissable	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Paul (un portrait)	J. Warnant	(A.J.C.)
- Procession et caetera	E. Ledune	(A.J.C.)
- Cérémonie	Y. Cantraine	(A.J.C.)
- Herman le gangster	M. Doyen	(A.J.C.)
- Violette	A. Stockman	(A.J.C.)
- Luc et Marie, le film	P. Boon et L. Brandenbourger	(Artémis Productions)
- John	G. Mersch	(Artémis Productions)
- Seul au sommet	T. Dory	(Mona Lisa Films)
- Babiroussa	V. Patar	(Pic Pic Production)
- Charles et Félicien	C. François	(Salamambo)

En 1995

- Dans l'ombre des sapins	Vincent Merveille	(Entre chien et loup)
- L'insoupçonnable univers de Josiane	Martine Doyen	(Alexis Films)
- La lune trouble	Jean-Charles L'ami	(To Do Today)
- La petite graine	Michel Vereecken	(Nota Bene)
- Le réveil	Marc-Henri Wajnberg	(Wajnbrose)
- Les enfants modèles	Stéphane Xhrouet	(Prima Vista)
- Mathilde, la femme de Pierre	Stéphan Streker	(MG Productions/ Let's Go Productions)
- Nicky the stripper	Marco Laguna	(Arizona Films/ MG Productions)
- Sarajevo	Stjepan Mihaljevic	(Graphoui)
- Scènes d'amour en Bavière	Serge Elleinstein	(Z.I. & A)
- Snuff Movie	Olivier Van Hoofstadt	(Arizona Films)
- Vroum, Vroum	Frédéric Sojcher	(Les Films du Possible)
- Vacance	Inès Rabadan	(A.J.C.)
- La comédie qui pleure	Sandrine Willems	(Lux Fugit Film)

TELEFILMS, PILOTES ET SERIES PRODUITS AVEC L'AIDE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET TERMINES

En 1990

- Cantique des Pierres	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- A Fleur de Terre (doc.)	Thierry Michel	(Films de la Passerelle)
- Je suis fou, je suis sot, je suis méchant - Auto- portrait de James Ensor	Luc de Heusch (Film sur l'art)	(Simple Production)
- Bleu Marine	Jean-Claude Riga	(Saga Films)
- A la recherche du lieu de ma naissance	Boris Lehman	(Dovfilm)
- Sauve qui peut la nuit	Série télévisuelle Collectif	(Centre Vidéo Bruxelles)
- Survivre à Shangai (doc.)	Diane Perelsztejn	(Films de la Mémoire)
- Enetroika	Gérard Martin	(Parallèles Production)
- Frissons noirs	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Georges Rémi dit Hergé	Benoît Peeters	(Casterman)
- Nord Express	Rob Rombout	(Paradise Films)
- Polochon	Raymond Burlet	(Kid Cartoons)
- Premier amour	Marie André	(Parallèles Production)
- Belgique Kitch	Richard Olivier	(Olivier Films)

En 1991

- Jeux d'enfants (Doc.)	J.P. Novak	(Parallèles Production)
- Les bouteilles à la mer (Doc.)	François Ducat	(A.J.C.)
- Nylon Blues (Doc.)	Françoise Levie	(Sofidoc)
- Les murs de sable (Doc.)	Giorgio Serafini	(Zénab)
- Mopiopio, le souffle d'Angola (Doc.)	Zézé Gamboa	(Saga Films)
- Portrait de groupe avec lunette (Doc.)	Eva Houdova	(Paradise Films)
- Monsieur Almaniak (Série)	Marc-Henri Wajnberg	(Parallèles Production)
- On ne vit qu'une fois (Doc.)	Miel Van Hoogenbemt	(C.B.A.)
- Rêves et Silences (Doc.)	Omar Al Qattan	(Sourat Films)
- Assouan, un haut barrage sur le Nil (Doc.)	Borhane Alaouie	(Cie Méditerranéenne du Cinéma)
- Le voltigeur des baleines (Doc.)	Etienne Verhaegen	(Cinéma Direct)
- Les rives du fleuve (Fict.)	Eric Pauwels	(Ulrike asbl)
- Les Amants d'assises (Doc.)	Manu Bonmariage	(WIP)

En 1992

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------|
| - Femmes d'Alger (Doc.) | Kamal Dehane | (C.B.A.) |
| - Avec de l'Italie qui descendrait l'Escaut (Glit-it Alieni) (Doc.) | Loredana Bianconi | (Parallèles Production) |
| - Les petites choses qui font la vie (Doc.) | Bénédicte Liénard | (Verchendor) |
| - Assia Djebar, entre ombre et lumière (Doc.) | Kamal Dehane | (C.B.A.) |
| - Zaïre, le cycle du serpent (Doc.) | Thierry Michel | (Films de la Passerelle) |
| - Zoolympiques (Série) | Picha | (Pils Films/Aligator) |
| - Mizike Mama (Doc.) | V. de Villers | (Morgane Films) |
| - Confessions d'une loge (Doc.) | Emmanuel Kamanda | (Artémis Media) |
| - Le chemin des aigles (Doc.) | F.Dumont | (Saga Films) |
| - Tango ya ba Wendo (Doc.) | Mirko Popovitch | (A.J.C.) |
| - Marcourt ou la mémoire secrète (Doc.) | Francis Dujardin
André Dartevelle | (Dérives sc) |
| - Photo de classes (Doc.) | Litsa Boudalika | (C.V.B.) |
| - Transatlantique - Queen Elizabeth II (Doc.) | Rob Rombout | (Nota Bene) |
| - La souris péremptoire (Doc.) | M. Quintart | (Cobra Films) |

En 1993

- | | | |
|---|--------------------------------------|-------------------------|
| - Je n'ai jamais vu de marocaines à vélo (Doc.) | L. Houari et M. Hallouche | (Gsara) |
| - Mozart Requiem (opera HD) | J. Correa | (Cobra Films) |
| - Kira (Doc.) | M. André | (Paradise Films) |
| - Sottovoce (Doc. Fic.) | C. Paziienza | (Qwazi Qwazi Film) |
| - Ligeti (Doc.) | M. Follin | (Production du Sablier) |
| - Les derniers Johnnies (Doc.) | J-L Cohen | (Salamambo) |
| - Chewing-gum (Doc.) | F. Levie | (Sofidoc) |
| - Les fous du roi (Doc.) | R. Olivier | (Olivier Films) |
| - Guadalupe Santa Cruz (Doc.) | A. Romus | (Dérives) |
| - La tête à l'envers (Doc.) | V. de Villers | (Paradise Films) |
| - Nés parmi les animaux sauvages (Doc.) | E. Verhaegen | (Cinéma Direct) |
| - Entre nous deux Beyrouth (Doc.) | D. Al Joundi | (Bright Sight Ent.) |
| - Bruxelles, mise en pièces (Série) | M. Van Hoogenbermt | (C.V.B.) |
| - L'homme qui marche | Ph.de Pierpont | (Dérives sc) |
| - Plus haut que 1000 étoiles (Doc.) | Luc Jabon | (Dérives sc.) |
| - Gilles Ehrmann et la photographie (Doc.) | Patrick Van Antwerpen et
B. Haché | (Onyx Product.) |

En 1993 (suite)

- | | | |
|--|------------------|----------------|
| - Chroniques d'un village
Tzotzil (Doc.) | Thierry Zéno | (Zéno Films) |
| - Souris-souris (animat.) | Vincent Montluc | (Sofidoc) |
| - La chasse aux loups (Doc.) | Zlatina Rousseva | (Sativa Films) |
| - Petit Cyclone I et II (Doc.) | Michel Mees | (Salamambo) |

En 1994

- | | | |
|--|---|--------------------------|
| - Zoocup | Picha | (Pils Films) |
| - Comme un air de retour | Loredana Bianconi | (Paradise Films) |
| - Le chagrin des belges | Claude Goretta | (Kunst & Kino) |
| - Mortelle amitié | Teff Erhat | (Escapade) |
| - Souvenirs d'Anvers | Marc Lobet | (Saga Film) |
| - Bichorai | P. de Pierpont | (Dérives) |
| - Chants de femmes | R. Olivier | (Olivier Films) |
| - L'espoir pour mémoire | J. Amat | (Films de la mémoire) |
| - L'homme qui marche
 au-dessus des arbres | M. Urbain | (Wannabee) |
| - John Cassavetes | R. Mestdagh | (Amalgam) |
| - La sainteté Stéphane
 (1961-1986) | G. Preszow | (Cobra Films) |
| - Les derniers colons | T. Michel | (Films de la Passerelle) |
| - Françoise Dolto | A. De Mezamat,
F. Manceaux et E. Coronel | (Productions du Sablier) |
| - Les grandes dames du
 Strip-tease | F. Levie | (Sofidoc) |
| - Le jeu des figures | C. François | (Saga Films) |
| - L'île noire | R. Rombout | (Nota Bene) |
| - Gigi et Monica | B. Dervaux | (Dérives) |
| - Rien de réel | M. Jakar | (Parallèles Productions) |
| - Rue de l'abondance | M-H. Massin | (Saga Films) |
| - Marchienne de vie | R. Olivier | (Olivier Films) |
| - Fin de siècle | M. Watelet et S. Zaleski | (Paradise Films) |
| - Love Sonnets | T. De Mey | (Eroïca ASBL) |

En 1995

- | | | |
|--|---------------|--------------------------|
| - Fanny se fait un sang
 d'encre | A. de Halleux | (Aligator Films) |
| - Les vacances de Maigret | P. Joassin | (Artémis Films) |
| - Asientos | F. Woukoache | (PBC Pictures) |
| - Back to the roots | N. Fritz | (Salamambo) |
| - Baka | T. Knauff | (Productions du Sablier) |
| - Clara et Jeremy | F. Hernandez | (Wajnbrose) |

En 1995 (suite)

- Algérie, le vol du lion	P. Delattre	(Laura Production)
- Le dossier B.	W. Leguebe	(Saga Film)
- Leçon de vie	B. Lehman	(Dovfilm)
- Le rendez-vous de Szentendre	P. Eeckman	(Salamambo)
- Mon pays au matin calme	K. Dehane	(C.B.A.)
- Que tout disparaisse	M. Poutte	(Lux Fugit Film)
- Rhodes nostalgie	D. Perelsztejn	(Films de la Mémoire)
- Les amis du plaisir, trente ans après	L. De Heusch	(Simple Production)
- William Z	P. Iratni	(To Do Today)
- J'ai eu dur !	G. Frydman	(Atelier Alfred)
- De bouche à oreille (pilote)	C. Paziienza	(Qwazi Qwazi Film)

PRIX

**PRIX 1995 OCTROYES AUX FILMS BELGES
DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE**

Les informations ont été fournies par les réalisateurs ou les maisons de production.

LONGS METRAGES

FARINELLI

de Gérard Corbiau

Golden Globes - Los Angeles

- Golden Globe pour le meilleur film étranger

Oscars - Los Angeles

- Nomination à l'Oscar du meilleur film étranger

Jury des jeunes du cinéma

- Elu meilleur film belge de 1995

LE CHAGRIN DES BELGES

de Claude Goretta

35ème Festival de télévision de Monte-Carlo

- Mention spéciale

- Prix de la critique internationale des Magazines de télévision dans la catégorie (Programmes de fiction mini-séries)

CONTE DES TROIS DIAMANTS

de Michel Khleifi

Festival d'Ispahan

- Papillon d'Or

Festival du Film de Culture Méditerranéenne de Bastia

- Olivier d'Argent

- Prix de la critique

LES DERNIERS COLONS

de Thierry Michel

Festival "Vues d'Afrique" de Montréal

- Prix "Ecrans Nord-Sud"

LI

de Marion Hänsel

(BETWEEN THE DEVIL AND THE DEEP BLUE SEA)

Festival International du Film de Cannes

- Mention décernée par le jury oecuménique

Festival du film européen de Virton

- Prix du public

LE NEZ AU VENT

de Dominique Guerrier

Festival d'Arcachon
- Grand Prix Makila d'Or

Festival International du film européen de La Baule
- Prix spécial du Jury

COURTS ET MOYENS METRAGES

LES AMIS DU PLAISIR, 30 ANS APRES

de Luc de Heusch

Festival International du Film Francophone de Namur
- Prix TV5 du meilleur documentaire

BAKA

de Thierry Knauff

Festival de Bologne
- Prix spécial du jury dans la catégorie "Musique et arts"

Festival Filmer à tout prix de Bruxelles
- Prix de la mise en scène
- Mention honorifique

BICHORAI

de Philippe de Pierpont

11ème Rencontres Média Nord-Sud à Genève
- Prix des indépendants

BOB LE DEPLORABLE

de Frédéric Fonteyne

Festival International du Film de Bruxelles
- Iris d'argent
- Prix du scénario décerné par l'ABAFT

CHIENS ERRANTS

de Yasmine Kassari

Festival International du Film Francophone de Namur
- Prix Cirtef du meilleur court métrage du Sud

LE CRIME QUOTIDIEN

de Nina Toussaint

Festival International de Lorquin
- Clé d'Or
- Meilleur film d'auteur en psychiatrie

Rencontres Documentaires de Vic-le-Comte
- 3ème Prix ex-aequo

Festival Filmer à tout prix de Bruxelles
- Prix ex-aequo de la Communauté française de Belgique

- LES ENFANTS MODELES** de Stéphane Xhrouet
Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy
 - Grand Prix "La Bassinia"
- FIN DE SIECLE** de Marilyn Watelet et Szymon Zaleski
Festival Filmer à tout prix de Bruxelles
 - Prix ex-aequo de la Communauté française de Belgique
- LA FRAGILITE DES APPARENCES** d'Eric Pauwels
Festival Filmer à tout prix de Bruxelles
 - Prix ex-aequo de la Région de Bruxelles-Capitale
- GBANGA-TITA** de Thierry Knauff
Festival International du film de Hambourg
 - Prix spécial du jury
 - Prix "François Ode"
- Festival International du Film de Flandres
 - Grand Prix
- Festival International du Film Okomedia de Freiburg
 - Prix de la Ville de Freiburg
- GIGI ET MONICA** de Yasmina Abdellaoui et Benoît Dervaux
5ème Mondial de la Vidéo et du Film Super 8 à Bruxelles
 - Grand Prix toute catégorie
 - Prix du meilleur documentaire "Sylvie Auzas"
- HANS ET ANNA** d'Eva Visnyei
Media 10/10 à Namur
 - Prix du meilleur film pour l'Enfance et la Jeunesse
- JOHN** de Geneviève Mersch
Festival International du Film de Bruxelles
 - Iris d'or
 - Prix du scénario décerné par l'ABAFT
- LEON G.** d'André Chandelle
Festival International du Court Métrage d'Oberhausen
 - Prix du jury de la Critique Internationale
- LOVE SONNETS** de Thierry De Mey
Festival International du film sur l'Art de Knokke
 - Prix de la Province de Flandre occidentale
- Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy
 - Prix spécial

LUC ET MARIEde Philippe Boon et
Laurent Brandenbourger**Festival du court métrage de Clermont-Ferrand**

- Prix de la presse
- Prix du public

Festival International de Tampere

- Diplôme du Mérite

Festival International du court métrage de Montréal

- Prix spécial du jury dans la compétition internationale (fiction-documentaire)

Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy

- Palme d'Or
- Prix spécial
- Prix de l'Association francophone des cinémas d'Art et d'Essai

Media 10/10 à Namur

- Grand Prix de la Communauté française de Belgique
- Prix de la SABAM

MECANIQUES CELESTES

de Fina Torrès

Festival International du Film Francophone de Namur

- Prix du public

MERCI CUPIDONde D. Abel, F. Gordon
et B. Romy**Festival du court métrage de Lille**

- Prix de la Jeunesse

MON PAPA D'AMERIQUE

de Daniel Hiquet

Festival International de Los Angeles

- Grand Prix du Nortel Golden Palm

Festival de San Francisco

- Prix spécial du Jury du Golden Gate

Festival de Sens

- Prix du Clap d'argent

Festival de Valenciennes

- Prix spécial du jury

Festival International de courts métrages d'Algarve

- Grand Prix
- Prix de la Presse

NATHAN

de Vincent Lannoo

Festival International du film d'école de Munich

- Mention spéciale pour le scénario (Vincent Lannoo)

NO FILM

de Pascal Rocteur

Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy

- Palme de Bronze dans la catégorie "Ecole de cinémas et indépendants"

Media 10/10 de Namur

- Prix Richelieu du meilleur premier film d'un jeune réalisateur

LES NOMS N'HABITENT NULLE PART

de Dominique Loreau

Festival Filmer à tout prix de Bruxelles

- Prix ex-aequo de la Région de Bruxelles-Capitale

OMBRES ET LUMIERES

de Samy Brunett

Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy

- Prix spécial

LES PAYSAGES CROISESde Chantal Frère
et Jackie Attala**Festival Filmer à tout prix de Bruxelles**

- Prix de la Fondation Bruno Mersch

PECHEURS A CHEVAL

de Marc-Antoine Roudil

The 12th International Film Festival AGROFILM à Prague

- Prix du meilleur documentaire

LE PENDULE DE MADAME FOUCAULT

de Jean-Marc Vervoort

Festival International du Film de Bruxelles

- Prix de la créativité sonore

- Prix du public

- Prix de la photo

Festival International du Film de San Francisco

- Nominé dans la catégorie "Best of Category Winner"

Festival du court métrage de Mons

- Singe d'or

Filmvidéo '95 de Montecatini Terme

- Airone d'Oro

- Dodici sterline d'oro

Festival Cinema Jove de Valencia

- Deuxième Grand Prix

Festival de Cinéma de Huesca

- Prix du public

Festival Media 10/10 à Namur

- Mention spéciale (compétition internationale)

- LE PETIT ROUGE** de Manuel Gomez
Biennale Hennuyer
 - Prix d'Aide à la Création Audio-visuelle 95
- PIC PIC ANDRE SHOW** de Vincent Patar et Stéphane Aubier
Media 10/10 à Namur
 - Grand Prix de la Province de Namur
- LE PONT ROUGE** de Geneviève Mersch
Festival Psy d'Auxerre
 - Prix Spécial du Jury
- PROCESSION ET CAETERA** d'Eric Ledune
Dakina International Short Film - Bucarest
 - Prix de la meilleure photo
- LE ROI, LA VACHE ET LE BANANIER** de Mweze Ngangura
Bilan du Film ethnographique à Paris
 - Prix Planète Câble
Festival du Cinéma Africain de Milan
 - Prix Air Afrique
Smailia International Festival (Egypte)
 - Prix du Jury pour le meilleur documentaire
- SCENES D'AMOUR EN BAVIERE** de Serge Elleinstein
Festival International du Film Francophone de Namur
 - Prix de la Communauté française de Belgique
- SCHERZI D'ANGELO** d'Herman Van Eycken
Festival Cinématographique d'Automne de Gardanne
 - Prix du Jury lors de la Compétition européenne du court métrage
- LE SONGE D'ISAAC** d'Ursula Meier
30èmes Journées cinématographiques de Soleure
 - Prix de la Fondation Stanley Thomas Johnson Berne
- SORTIE DE BAIN** de Florence Henrard
Festival International du Film de Bruxelles
 - Prix du jeune talent francophone
Festival International du Film d'Animation d'Annecy
 - Mention pour le scénario, l'originalité de l'idée, le style du dessin et l'humour
Festival Mondial du Cinéma de courts métrages de Huy
 - Prix spécial pour l'acuité et la spontanéité du trait dans la catégorie
 "Ecoles de cinéma et les indépendants"

46ème Mostra Internazionale di Montecatini Terme

- Premio A.P.T.

Festival International du Film d'Animation d'Espinho

- Mention Honorable

Festival International du Film de Région de Saint-Paul-Trois-Châteaux

- Prix réseau Eurisys

Festival International du Film Court d'Uppsala

- Prix du meilleur film d'animation

Festival Tous Courts d'Aix-en-Provence

- 2ème Prix

LA SOUPE SANS LARD

de Willy Kempeneers

Festival International du Film Francophone de Namur

- Prix de la Sabam

TANGO YA BA WENDOde Kwami Zinga
et Mirko Popovitch**FESPACO de Ouagadougou**

- Prix du meilleur film documentaire

LA TETE A L'ENVERS

de Violaine de Villers

Festival International de Femmes à Torino

- Prix du Jury

UBU

de Manuel Gomez

Festival du Film de Odense

- Deuxième prix (Most Imagination Film)

Festival International de Tampere

- Deuxième prix du public

UN JOUR OU L'AUTRE

de Miel Van Hoogenbemt

FIPA de Cannes

- Mention spéciale du jury international

Festival Psy d'Auxerre

- Mention spéciale du jury international

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS VISUELS DE LA CAMBRE
(ENSAV)****Festival International du Film d'Animation d'Annecy**

- Prix de la meilleure sélection

avec les films :

Sortie de bain**Madame O'Hara****Décadrages****Assez rigolé Bonhomme**

**TABLEAU COMPARATIF DES
LIQUIDATIONS DE 1990 à 1995
PAR CATEGORIE DE PROJETS**

TABLEAU DES LIQUIDATIONS PAR CATEGORIES DE PROJETS

Depuis 1990, l'Administration établit annuellement un récapitulatif des liquidations financières intervenues en faveur de projets soutenus par la Commission de Sélection des Films.

D'une façon assez logique, si l'on considère l'aide institutionnelle comme un levier permettant l'amorce du financement des co-productions audiovisuelles, il arrive fréquemment que la promesse d'aide accordée au cours d'une année ne se concrétise que l'année suivante, voire au-delà, selon les aléas de la production.

D'autre part, les aides à la production sont attribuées par tranches, au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les montants repris ci-après ne peuvent donc pas être répartis sur des produits spécifiques, à l'intérieur de chaque catégorie.

Ce tableau n'en constitue pas moins un précieux indicateur quant à la réalité de l'investissement communautaire dans la production.

1990

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	135.449.700,-	76,08
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	5.550.000,-	3,12
Courts métrages (production)	21.922.000,-	12,31
Produits télévisuels (production)	15.108.665,-	8,49
<u>TOTAL :</u>	178.030.365,-	100

1991

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	107.468.000,-	71,11
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	5.240.000,-	3,47
Courts métrages (production)	20.820.000,-	13,78
Produits télévisuels (production)	17.592.000,-	11,64
<u>TOTAL :</u>	151.120.000,-	100

1992

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	96.180.000,-	61,89
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	2.350.000,-	1,51
Courts métrages (production)	21.201.875,-	13,64
Produits télévisuels (production)	35.675.000,-	22,96
<u>TOTAL :</u>	155.406.875,-	100

1993

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	70.263.000,-	42,70
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	11.491.400,-	6,98
Courts métrages (production)	32.454.485,-	19,72
Produits télévisuels (production)	50.341.000,-	30,60
<u>TOTAL :</u>	164.549.885,-	100

1994

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	93.682.500,-	49,74
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	8.210.000,-	4,36
Courts métrages (production)	27.660.000,-	14,69
Produits télévisuels (production)	58.802.300,-	31,21
<u>TOTAL :</u>	188.354.800,-	100

1995

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	113.920.000,-	59,29
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	8.567.000,-	4,46
Courts métrages (production)	21.635.000,-	11,26
Produits télévisuels (production)	48.008.000,-	24,99
<u>TOTAL</u> :	192.130.000,-	100

PROD UITS TELEVISUELS

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01/09/95		
					Récoltes	Récupérat. versées	Récupérat. à recevoir
Les gens de Migdal	95	2.000					
Les gens d'ici/La Belgique Kitsch	89	1.750	4.900	Société Olivier Films	42.899	15.444	
Georges Remi dit Hergé	89	250	2.200	Casterman	110.654	36.885	
Gilles l'hirman	90	1.200	3.674	Onyx Productions	trop récent		
Gli it alieni/Avec de l'Italie	91	800	3.270	Parallèles productions S.C.	pas de recettes		
Les grandes dames du strip-tease	95	800					
Grandeur et miniature en Bosnie	94	1.250					
Guadalupe Santa Cruz	93	2.015	9.048	Société Dérives ASBL	39.429		8.282
Histoire de machines à laver	91	600	1.900	SPRL Verchendor	pas de recettes		
Histoires d'Amérique	89	2.000	28.284	Paradise Films	9.186		
L'homme qui marche au-dessus des arbres	94	850	4.966	Dérives ASBL	337.500	76.500	
L'homme qui marche	91	1.200		Nota Bene	trop récent		
L'île noire	94	2.700	14.027				
Ilheu de Contienda	93	6.000					
Images de mères	93	1.500		Annulé			
De l'indifférence	95	1.500					
James Ensor	89	3.000	18.500	Films Messages	183.891	29.927	
Le jeu de figure	93	3.950	7.879	Saga Films	pas de recettes		
Jeux d'enfants	89	1.200	4.900	Parallèles Productions S.C.	pas de recettes		
John Cassavetes	94	600	3.652	Cosmo-Kino SPRL	pas de recettes		
Jojo et Paco	90	2.000		Annulé			
Julia, 40 ans, 1m60	95	1.350					
Kira	92	2.500	6.165	Paradise Films	pas de recettes		
Leçon de vic	93	6.000					
Ligetti	92	600	17.961	Les productions du Sablier	54.688	1.804	
L'île America	93	1.900		Annulé			

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01.09.95		
					Recettes	Récupérat. versées	Récupérat. à recevoir
Maitresses	95	1.600					
Marcel Moreau	95	1.500					
Marcourt	91	1.000	4.725	Dérives ASBL	93.690	19.769	
Les mayas de San Pedro	92	600	15.904	Zéno Films	voir Village Tzotzile		
Méli Melo	92	1.600		Annulé			
Mendelev	95	2.000					
Mensonges et faux secrets	95	800					
Mésanges aux boucles grises	94	950					
Le miracle de l'Everest	93	1.400					
Monsieur Altamiak	90	3.000	80.840	Abandonné	financement incomplet		
Monsieur Martin	89	2.500		Wajnbrose productions SPRL			
Mont-sur-Marchienne/Marchienne de vie	92	1.500	6.193	Annulé			
Mopio pio	90	1.200	10.000	Société Olivier Films	pas de recettes		
Mozart Requiem	92	1.200	35.565	Saga Films	-63.548		
Mundele	91	1.500		Cobra Films	88.023		rec. demandée
Les murs de sables	90	1.200	7.587	Abandonné	440.932	93.105	
Né parmi les animaux sauvages	94	3.000		Zenab SPRL			
Nord Express	90	1.000	10.000	Paradise Films	609.210		rec. demandée
Nostalgie d'une voix perdue	93	2.000	12.300	K2	41.369	4.923	
Les nouveaux belges	93	1.630	4.964	Van Hoogenbeemt Miel	trop récent		
Nylons Blancs	89	1.675	13.139	S.A. Sofidoc	604.670	208.611	
On ne vit qu'une fois	90	1.200	4.350	Van Hoogenbeemt Miel	674.342	185.444	
L'opéra imaginaire	91	1.300	50.979	S.A. F3	pas de réponse		
Passions froides	95	5.000					
Paul Bowles	90	1.200		Abandonné			
Le pays du matin calme	94	1.000	4.079	Cobra Films	trop récent		
Peaux de chagrin	95	1.500					
Le petit bout du monde	95	1.160					
Petit cyclone	92	1.500	17.836	Salanumbo	?	9.382	
Photo de classc	91	951	2.520	Centre Vidéo de Bruxelles	-4.047		
Pierre qui roule/Cigi et Monica	94	953	3.349	Dérives ASBL	-13.397		

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01.09.95		
					Recettes	Récupéral. versées	Récupéral. à recevoir
Polochon	89	2.500	56.294	ODEC K.I.D. Cartoons	531.518		82.233
Portrait d'un groupe	90	500	2.424	Paradise Films	pas de recettes		
Portrait de Marie Deaulne	91	1.200	7.440	Morgane Films	522.242	77.068	
Premier amour	89	2.750	8.004	S.C. Polygone et Image	pas de recettes		
Procession	91	2.000	9.381	Atelier Jeunes Cinéastes	-42.786		
Queen Elisabeth II	92	2.500	10.263	Nota Bene S.C.	154.073		32.355
Ransart blues	95	1.500					
Raymond-la-science	93	1.500					
Le rendez-vous de szentendre	93	1.500					
Le rêve de Gabriel	95	1250					
Rhodes nostalgie	94	850					
Rien de réel	94	900					
Les rives du fleuve	91	1.000	5.099	Atelier Ulrike	-69.418		
Robert Creep	91	2.000	16.700	Sofidoc	-579.850		
Rosas dans rosas	95	1.500					
La route du chocolat	94	500					
Sabine à Jérusalem	94	1800		Chris Vermoreken	Ecriture annulé		
Saint Denis, ville ouverte	93	400		Annulé			
La sainteté Stéphane	91	1.200	4.558	Abandonné			
Les sauveurs de cloches	95	1.500		Cobra Films	pas de recettes		
Sonatas 555	93	1.300					
La souris péremptoire	91	800	3.556	Cobra Films	pas de réponse		
Souris-souris	92	3.500	70.893	Sofidoc		2.081	
Souvenirs d'Anvers	94	9.000	361.800	Saga Films	pas de recettes		
Survivre à Shangai	89	2.300	19.000	Film de la Mémoire ASBL	financ. incomplet		
La tête à l'envers	93	1.800	5.488	Paradise Films	pas de recettes		
La tête au mur	95	1.500					
The returnee	95	1.200					
Le trésor de Barbe rouge	94	6.800					
Trio Bravo	91	1.200	4.717	Société Dérives ASBL	pas de recettes		

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 31.09.95		
					Révettes	Récupérat. versés	Récupérat. à recevoir
Ushu Ouall Ouall	90	1.400	2.548	Pils Films SPRL	voir Zoolympique		
Les vacances de Maigret	95	5.000					
Van Dycke, Dingue donc	94	1.800					
Vérité assiégée	94	800					
Village T'rotzile	89	2.300	13.804	Zeno Films SPRL.)	-453.674		
Vinx	93	1.200		Abandonné			
Visages anonymes	92	1.250	8.360	Comme un essain	-92.090		
L.c voltigeur de baleine	91	3.000	14.313	Cinéma Direct	887.048	178.292	
Voyage à la campagne	91	1.500		Abandonné			
Week-End chez les belges/Mortelle amitié	94	8.000	50.773	Escapade	pas de recettes		
Wendo	90	1.200	5.753	AJC	22.727	5.418	
William Z.	93	6.000					
Zaire	91	1.500	12.799	Films de la Passerelle	652.025	67.095	7.888
Zoolympique	91	2.700	52.449	Y.C. Aligator	439.455	23.071	
Zoo world cup	93	5.500	38.730	Y.C. Aligator			

Sont repris uniquement les films qui ont conclu un contrat "nouvelle formule" fin 93 (remboursement au premier franc).

- (1) Sortie = sortie en salle à Bruxelles.
 - (2) Titre = titre de sortie en français.
 - (3) Maison de production.
 - (4) Intervention de la Communauté française en milliers de francs dans le cadre des aides sélectives.
 - (5) Budget global du film (en milliers de francs) tel qu'il figure dans le contrat signé dans le cadre des aides sélectives.
 - (6) Entrées = entrées à Bruxelles arrêtées au 31.12.95 (Source : Moniteur du Film).
 - (7) Récupérations = sommes versées à la Communauté française en application du contrat.
- Remarque : le peu de renseignement est tributaire du fait que dans la majorité des cas, les derniers relevés datent du 31.01.95.

Sortie (1)	Titre (2)	Producteur (3)	CF en millier (4)	Budget global en millier (5)	Entrées (6)	Récupérations (7)
22.12.93	Metisse	Nomad Films	1.200	86.485	4.378	33.728
26.01.94	La vie sexuelle des belges	Transatlantic Films	5.000	27.199	8.521	
30.03.94	Mina Tannenbaum	Films de l'Etang	8.000	120.000	15.259	
25.05.94	Le Moulin de Daudet	Alain Keystman Productions	5.000	76.750	1.683	
15.06.94	Le joueur de violon	PDG	10.955	156.000	10.203	
19.10.94	Partie d'échecs	Films de l'Etang	18.560	150.000	15.370	
04.12.94	Farinelli	K2	24.000	360.704	124.342	1.933.404
21.06.95	Li	Man's Films	20.000	103.414	5.469	
23.08.95	Le nez au vent	Man's Films	15.000	78.098	1.580	
13.09.95	Loin des barbares	Prima Vista	7.800	102.271	117	
15.11.95	Toi l'étranger	Orphéus Production	13.500	78.000	439	

Ce document a été conçu et réalisé par Joëlle Bombaerts, Christiane Dano, Francis Dujardin, Gilbert Dutrieux, Victor Furdelle, Pascale Joyeux, Joëlle Gayet, Marie-Hélène Massin, Serge Meurant, Paul-Eric Mosseray, Emmanuel Roland, René Schaefs, Guy Trifin, Bernadette Vanden Abeele et Carine Vangeebergen.

Coordination : Serge Meurant et Emmanuel Roland.

